PITCHER Preventing Illicit Trafficking of Cultural Heritage: Educational Resources





Ressources éducatives libres Piller n'est pas jouer!

Sujet: Vol d'antiquités et d'œuvres d'art,

Identification des réseaux et

acteurs, Pourquoi c'est interdit et

quels en sont les conséquences

Age: 11-14, 14-18 ans

Auteurs

Agathe Le Riche-Maugis et Sophie Lefèbvre

Relecteur

Anne-Claire Misme, Archéologue, Responsable du pôle de médiation et de communication, Éveha. Pascale Goutagny, Inspectrice d'académie, Inspectrice pédagogique régionale Histoire géographie, Région académique Bourgogne Franche-Comté

Version

Version française, octobre 2024

Images

© Pexels, PITCHER project, © Bibracte, Antoine Maillier

Copyright

Ce matériel peut être utilisé conformément à : Creative Commons Non-Commercial Share Alike



Disclaimer

Le projet PITCHER a été financé avec le soutien de l'Union européenne et de l'Agence nationale française pour le programme Erasmus+ (accord de subvention 2021-1-FR01-KA220-SCH-



000032674). Cette publication n'engage que ses auteurs, et l'Union européenne ainsi que l'Agence nationale française pour le programme Erasmus+ ne peuvent être tenues pour responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans ce document.

Table des matières

Avant-propos	4
L'offre éducative de PITCHER	5
Résumé : Piller n'est pas jouer !	7
Instructions pour les enseignants	8
11 20	
Comment utiliser cette ressource pédagogique	9
Feuilles d'activité pour les élèves	. 10
Activité 1 : Le pillage des sites archéologique et le trafic illicite des biens culturels, définition conséquences	
Activité 2 : L'archéologie, une affaire de contexte Analyser et comprendre des documents archéologiques	. 17
Activité 3 : Connaître et comprendre la réglementation et le droit Débat : Est-il interdit d'utiliser un détecteur de métaux ?	. 30
Activité 4 : Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle 11-14 ans + 14-18 ans	. 32
Activité 5 : Parcours d'avenir 11-14 ans + 14-18 ans	. 33
Suggestions pour des activités ultérieures	. 34
Le saviez-vous ?	. 34
Proposition d'activités complémentaires	. 34
Annexe 1 : Documents de l'activité 2	. 35
Annexe 2 : Documents de l'activité 3	. 55
Annexe 3 : Documents de l'activité 4	. 59
Annexe 4 : Activité complémentaire	. 61
Annexe 5 : Corrigé	. 65

Avant-propos

Le projet PITCHER – Preventing Illicit Trafficking of Cultural Heritage: Educational Resources – financé par le programme européen Erasmus+ (2021-2024), a développé des Ressources Éducatives Libres qui offrent aux enseignants et aux médiateurs culturels des moyens inédits pour aborder avec les élèves la question du pillage et du trafic illicite des biens culturels.

La lutte contre ces deux phénomènes est un enjeu majeur au regard de leurs conséquences : sur notre compréhension du passé (les objets volés et pillés, et les informations dont ils sont porteurs, disparaissent), sur notre sécurité (le trafic illicite des biens culturels, au 3e rang mondial après celui des armes et de la drogue, génère des sommes considérables qui alimentent les réseaux mafieux et terroristes) et sur le potentiel de développement de nombreux pays (appauvrissement culturel).

PITCHER se situe plus précisément dans la lignée des travaux du projet européen NETCHER – NETwork and digital platform for Cultural Heritage Enhancing and Rebuilding – financé par le programme européen H2020 (2019-2021). NETCHER a structuré un réseau européen de professionnels concernés par ce sujet et ses recommandations ont pointé la nécessité de sensibiliser et d'orienter les communautés éducatives.

Il s'agit d'une nouvelle étape dans cette lutte, parce que les jeunes sont la nouvelle génération qui la poursuivra, mais aussi



Photo: Pexels, Oleksandr Pidvalnyi

parce qu'ils sont directement concernés, comme auteurs potentiels du pillage, au travers l'usage croissant de détecteurs de métaux conçus spécifiquement pour eux.

PITCHER a été initié par le centre de recherche de l'École Nationale de Police (France) et l'association Michael Culture (Bruxelles), anciens membres de NETCHER. Il a été coordonné par Bibracte, acteur majeur de l'archéologie française, et a réuni l'association MUSEOMIX, référence en matière de médiation pour les musées, ainsi que des établissements scolaires de France, de Grèce, d'Italie et d'Espagne.

Les ressources éducatives produites par les partenaires de PITCHER mettent à votre disposition :

- des connaissances sur les divers aspects du pillage et du trafic des biens culturels, dont les thèmes ont été choisis avec des enseignants et des médiateurs des pays partenaires,
- des activités variées, visant à rendre les élèves actifs de leurs apprentissages, en lien avec les programmes scolaires des pays partenaires.

Elles ont fait l'objet d'une double relecture, par un ou plusieurs spécialistes du sujet (archéologue, juriste en droit du patrimoine...) et par un spécialiste de la pédagogie.

Chaque ressource est conçue comme un support pédagogique autonome. Elle fournit un cadre général à partir duquel vous pouvez choisir les éléments les plus pertinents pour vos activités. Elle peut être utilisée dans n'importe quel pays, dans n'importe quel contexte, car elle traite de questions universelles. Cependant les contenus portant sur la législation peuvent être spécifiques à un pays particulier et une adaptation à votre propre contexte national peut s'avérer nécessaire.

Nous espérons que la ressource éducative présentée dans ce document apportera une nouvelle dimension à votre travail et que vous l'utiliserez de façon profitable avec vos élèves, en sorte que ceux-ci auront à cœur de devenir également des acteurs de la lutte contre le pillage et le trafic illicite des biens culturels.

Pour plus d'informations sur le projet PITCHER et accéder à l'ensemble des ressources, nous vous invitons à consulter le site : https://www.pitcher-project.eu/?lang=fr.

L'offre éducative de PITCHER

Les ressources éducatives libres PITCHER comprennent les modules d'apprentissage suivants, classés en fonction des sujets et de l'âge des élèves :

	2.2	**	≛ Ω
	TT 7-11	11'11 ₁₁₋₁₄	T 14-18
Tous les sujets		Études de cas	Études de cas
		L'affaire du « Trésor de Couan »	L'affaire du « Trésor de Couan »
		Les Aventuriers de l'Art Perdu	
Vol d'antiquités et d'œuvres d'art	Village pillage	Village pillage	Village pillage
	Trafic 'Art	Trafic 'Art	Trafic 'Art
	Vade-mecum Projet pédagogique	Vade-mecum Projet pédagogique	Vade-mecum Projet pédagogique
	Le vol mystérieux	Le vol mystérieux	Trésors coupables
		Entretiens croisés	Entretiens croisés
		Itinéraire d'une stèle	Itinéraire d'une stèle
		Piller n'est pas jouer !	Piller n'est pas jouer !
		Protégez les sites!	Protégez les sites!
		Sans Voix!	Sans Voix!
		L'argile parlante	PillarT
Vente des objets volés	Traffic 'Art	Traffic 'Art	Traffic 'Art
		Itinéraire d'une stèle	Itinéraire d'une stèle
		Sans Voix!	Sans Voix!
			Trésors coupables
			PillarT
Identification des réseaux et acteurs	Traffic 'Art	Traffic 'Art	Traffic 'Art
		Entretiens croisés	Entretiens croisés
		Itinéraire d'une stèle	Itinéraire d'une stèle

1			
		Sans Voix !	Sans Voix!
			Trésors coupables
			PillarT
			Traffic' Inter
Lutte contre le trafic illicite	Traffic 'Art	Traffic 'Art	Traffic 'Art
		Protégez les sites!	Protégez les sites!
		Entretiens croisés	Entretiens croisés
		Itinéraire d'une stèle	Itinéraire d'une stèle
		L'argile parlante	PillarT
Recherche de provenance et traçabilité		Entretiens croisés	Entretiens croisés
			PillarT
		Touche - Pas touche	Touche - Pas touche
Retour des objets volés	Traffic 'Art	Traffic 'Art	Traffic 'Art
		Itinéraire d'une stèle	Itinéraire d'une stèle
Préservation de la mémoire des œuvres disparues	Vade-mecum Projet pédagogique	Vade-mecum Projet pédagogique	Vade-mecum Projet pédagogique
		Touche - Pas touche	Touche - Pas touche
Pourquoi c'est interdit et quels en sont les	Vade-mecum Projet pédagogique	Vade-mecum Projet pédagogique	Vade-mecum Projet pédagogique
conséquences		Entretiens croisés	Entretiens croisés
		Itinéraire d'une stèle	Itinéraire d'une stèle
		Piller n'est pas jouer !	Piller n'est pas jouer !
		Protégez les sites!	Protégez les sites!
		Sans Voix!	Sans Voix!
		L'argile parlante	PillarT

Résumé: Piller n'est pas jouer!

Sujet: Vol d'antiquités et d'œuvres d'art, Pourquoi c'est interdit et quels en

sont les conséquences

Age:

11-14 ans (cycle 4) 1 14-18 ans (Lycée)

Programmes scolaires:

Histoire, Langues et Culture de l'Antiquité, Enseignement Moral et Civique, Éducation aux Médias et à l'Information, Arts plastiques

Durée:

1-2 heures de préparation selon les modalités choisies 2-4 heures de mise en œuvre selon les modalités choisies

Matériel et outils :

Feuilles d'activités, documents en annexe, vidéos et activités en ligne.

Compétences :

- Comprendre des textes, des documents et des images ; les interpréter ; extraire les informations importantes.
- Connaître et comprendre la règle et le droit.
- Ordonner des faits les uns par rapport aux autres, les situer dans l'espace et dans le temps.
- Associer une œuvre à une époque et une civilisation à partir des éléments observés.
- Poser des questions, se poser des questions, formuler des hypothèses et les vérifier.
- S'exprimer à l'oral.
- Organiser son travail dans le cadre d'un groupe pour élaborer une tâche commune ou une production collective.

Objectifs:

Cette ressource a été conçue pour répondre à la priorité identifiée sur le territoire français : l'essor du pillage des archéologiques et la part croissante qu'y prend le jeune public avec des détecteurs de métaux, souvent sous forme de jouets, conçus spécifiquement pour eux. Son objectif vise à apporter des informations précises sur les conséquences de cette pratique, en particulier en termes de perte et destruction d'informations, ce qui entrave notre connaissance du passé ; raisons pour lesquelles il est interdit d'extraire du sol des objets archéologiques en dehors des fouilles déclarées. Cette ressource éducative replace également le phénomène du pillage des sites archéologiques dans celui plus large du trafic illicite des biens culturels et en expose brièvement ses graves conséquences sur notre sécurité et le potentiel de développement de certains pays.

Instructions pour les enseignants

Cette ressource est composée de 5 activités :

- Activité 1 : Le pillage des sites archéologique et le trafic illicite des biens culturels, définition et conséquences – 1h à 1h30 selon l'âge des élèves.
 - L'ensemble des documents d'appui est contenu dans les feuilles d'activité pour les élèves. Cette activité bénéficie également d'une version en ligne sur Historiana qui offre une interface plus interactive pour les élèves : http://hi.st/BT2
- Activité 2 : L'archéologie, une affaire de contexte 3 x 1h.
 Cette activité fait comprendre aux élèves en quoi le contexte et l'objet archéologique s'apportent mutuellement des informations et que le pillage, en brisant ce lien, génère

s'apportent mutuellement des informations et que le pillage, en brisant ce lien, génère une perte d'informations qui entrave notre connaissance des sociétés passées. Cet aspect est abordé au travers trois échelles de contextes : géographique, spatial et stratigraphique.

Cette activité bénéficie également de versions en ligne sur Historiana ce qui vous évite le temps d'impression et de découpage des documents :

- Le contexte géographique : http://hi.st/BT3
- Le contexte spatial : http://hi.st/BT4
- Le contexte stratigraphique : http://hi.st/BT5

Pour aborder ces trois aspects, il vous est proposé de répartir vos élèves en trois groupes pour leur faire travailler chacun un type de contexte puis de leur proposer une restitution commune pour la question de synthèse (page 29).

- Activité 3 : Connaître et comprendre la réglementation et le droit 1h
 Cette activité aborde la réglementation française en matière d'archéologie, en particulier la loi de 2016 souvent mal connue et d'une importance cruciale dans la lutte contre le pillage archéologique. Cette activité est proposée sous forme d'un débat oral, mais la feuille d'exercice prévoit des espaces à remplir au cas vous préfèreriez la proposer à l'écrit.
- Activité 4 : Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle 1h à 2h
- Activité 5 : Parcours Avenir 1h

Les documents (textes, photos et documents graphiques) sur lesquels s'appuient ces activités sont regroupés en annexes (sauf pour l'activité 1 où ils figurent directement dans les feuilles pour les élèves) et sont également téléchargeables à cette adresse : [en attente du versement des contenus sur Nakala].

Les corrigés des activités sont également en annexe.

La majorité des activités sont communes pour les deux tranches d'âge, sauf certains exercices ou documents qui sont spécifiques à chacune d'entre elles.

Les activités peuvent être effectuées par les élèves de façon individuelle ou en groupe.

11-14 1 1 14-18

Comment utiliser cette ressource pédagogique

Préparation

- Se renseigner au besoin sur le sujet du pillage archéologique et du trafic illicite des biens culturels au moyen des contenus disponibles dans la boite à outils en ligne du projet PITCHER : https://www.pitcher-project.eu/resources?lang=fr
- Faire imprimer et préparer par le Centre de Documentation de votre établissement les différentes parties de cette ressource (feuilles d'activité pour les élèves, documents d'accompagnement en annexe, corrigé...) afin qu'il soit plus facile pour vous et les autres enseignants de les utiliser.
- Lire les fiches d'activités, les documents en annexe et le corrigé pour choisir les activités que vous souhaitez proposer à vos élèves. Si vous leur proposez l'activité 3, nous vous suggérons de lire le dernier chapitre du « Guide de l'enseignant » qui apporte des réponses aux questions les plus fréquemment posées par les élèves sur l'usage des détecteurs de métaux, la propriété des découvertes archéologiques et la valeur de ces objets : https://www.pitcher-project.eu/internal-resources?lang=fr
- Préparez au le vidéoprojecteur si vous proposez à vis élèves l'activité 1 et l'activité 2.

Mise en œuvre

- Répartissez les élèves en trois groupes pour l'activité 2 (pour information, l'activité sur le contexte géographique est légèrement plus courte que les deux autres).
- Si vous souhaitez proposer la version en ligne des activités 1 ou 2 mais que vous ne bénéficiez pas de suffisamment d'ordinateurs, vous pouvez la projeter et inviter les élèves à tour de rôle à venir y répondre et faire les activités interactives sur l'ordinateur.

Feuilles d'activité pour les élèves

Activité 1 : Le pillage des sites archéologique et le trafic illicite des biens culturels, définition et conséquences

1/ Fouille archéologique ou pillage ? Analyser et comprendre une vidéo.

Cette activité va vous permettre de comprendre les différences entre une opération encadrée de fouilles archéologiques et le pillage d'un site archéologique.

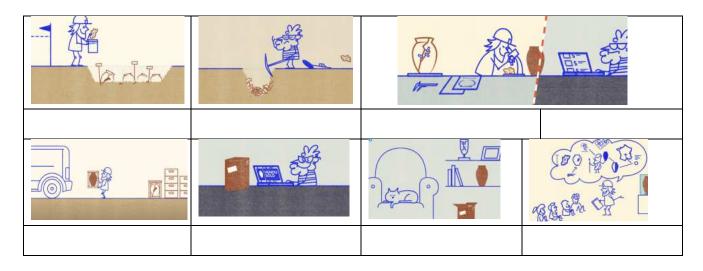
Regardez la vidéo FOUILLER / PILLER, Ce n'est pas la même Histoire! (1 minute et demi):

https://www.youtube.com/watch?v=IslEjCUWBMI

puis répondez aux deux questions suivantes.

Question: Indiquez les bonnes légendes sous les extraits de la vidéo

A Objet archéologique devenu un bien commun, accessible à tous dans un musée / B Étude et restauration des objets dans un laboratoire d'archéologie/ C Fouille archéologique qui suit un protocole pour documenter les vestiges découverts / D Mise en vente de l'objet sur Internet et expédition hasardeuse / E Prélèvement sauvage de l'objet, entraînant la destruction d'une partie du site archéologique / F Recherche du meilleur profit / G Objets conservés et transportés dans de bonnes conditions / H Possession individuelle de l'objet archéologique.



Images extraites de la vidéo FOUILLER / PILLER, Ce n'est pas la même Histoire! (Production: Musée d'Archéologie nationale – Domaine national de Saint-Germain-en-Laye / Inrap / Ministère de la Culture – Réalisation: Edoardo Cecchin)

VOCABULAIRE

Protocole : Ensemble de règles à suivre pour prélever les objets et les enregistrer en conservant le maximum d'informations afin de les documenter ainsi que les structures où ils ont été découverts.

Question: EMI (Éducation aux médias et à l'information) :
Cette vidéo présente deux attitudes différentes face aux objets du passé enfouis dans le sol, celle de l'archéologue et celle du pilleur. Expliquez ce qui les distingue et pourquoi les illustrateurs ont choisi un fond clair pour l'archéologue et un fond sombre pour le pilleur ?

Cette activité vous a permis comparer la fouille archéologique et le pillage d'objets archéologiques et de commencer à comprendre ses conséquences :

l'objet pillé est ensuite acheté de façon illicite par un collectionneur : il n'est plus à la disposition des chercheurs pour son étude et du public pour le découvrir dans un musée ;

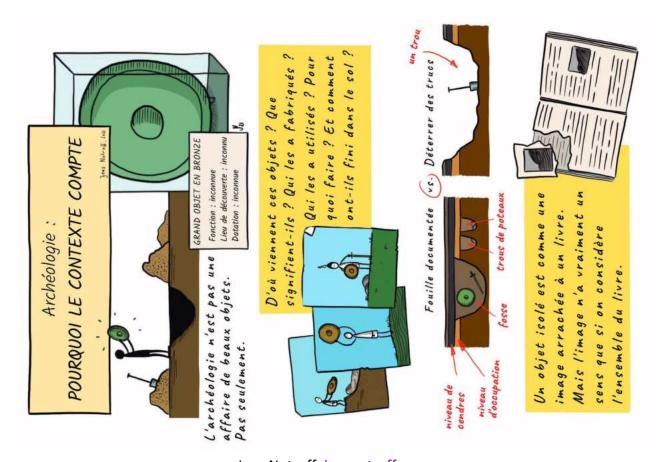
même dans le cas où il serait retrouvé, il s'agirait d'un objet "orphelin" car il a été séparé du lieu de sa découverte et des multiples informations qui permettrait de mieux le comprendre : en effet, comme vous l'avez vu sur la vidéo, le pilleur ne documente pas sa fouille sauvage et détruit aussi une partie du site archéologique pour atteindre cet objet.

2/ Pourquoi, en archéologie, le contexte compte ? Analyser et comprendre une infographie.

Comme l'explique l'illustration de la page suivante, en archéologie, le contexte compte, c'est-à-dire qu'il est important et qu'il apporte des informations. Mais qu'est-ce que le contexte en archéologique et en quoi est-il important ? Regardez attentivement cette illustration, en lisant bien tous les textes, et la photographie avant de répondre aux questions.



Guillaume Rovet, in https://hal.science/hal-01901939v1



Jens Notroff, jensnotroff.com

1.	Quelles sont les 3 informations qui peuvent disparaitre lorsqu'un objet archéologique est pillé?					
2.	Dans quel type de structi les archéologues ? :	ure archéologique 		bronze » a-t-il été découve	rt par	
3.	De quel espace pouvait-i cet objet dans le sol ? (Er		•	e les hommes du passé ont	placé	
	une maison	un atelier	une tombe	une route		
4.		, quelle était la fo	onction du « grand	endre sa fonction, c'est-à- objet en bronze » lorsqu'il placé dans cet espace ?		
 5.				archéologiques est égale		
Coı	mbien comptez-vous de co	ouches au-dessus o	de cet objet ?	et au-dessous ?		
Dai	ns quelle couche a été cre	usée la fosse ?				
	otre avis, à quelle couche	•	•			
	quelle couche est la plus a					
	e pouvez-vous en deduire superposition des couches		itions que peut app	oorter la position d'un objet	: dans	
 6.	A votre avis qu'est-ce qu	e le « contexte » i	ndiqué dans le titre	de cette illustration ?		
7.	Regardez maintenant le le le les sont les ressemblance	bas de ce dessin e	t comparez-le avec	la photographie de droite :		
	partir de ces deux visuels, é					

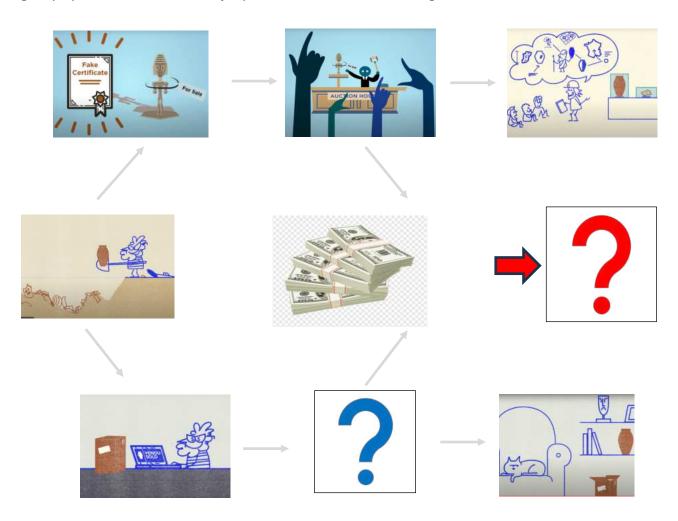
3/ Comment le pillage archéologique participe au trafic illicite des biens culturels ? Comprendre et compléter un schéma.

Le pillage des sites archéologiques n'est pas un problème isolé. Il s'inscrit dans celui plus large du trafic illicite des biens culturels, c'est-à-dire le fait de piller des objets archéologiques et de voler des œuvres dans des musées ou des collections privées, puis de les vendre de façon illégale ; c'est ce qu'on appelle le marché noir. Pour mieux découvrir quelques caractéristiques de ce trafic, regardez attentivement le schéma ci-dessous.

Question : indiquez sous chaque image la lettre correspondant à sa légende :

A Objet acheté par un musée / B Vente de l'objet sur Internet / C Argent issu de la vente de cet objet / D Réalisation d'un faux certificat d'authenticité (pour faire croire que l'objet a une origine légale) / E Pillage de l'objet sur un site archéologique / F Vente aux enchères / G Objet acheté par un collectionneur privé.

Question: Repassez en rouge les flèches qui correspondent au marché noir du trafic illicite des biens culturels / en vert celle qui correspond au marché légal / entourez celle qui correspond au marché gris qui permet d'insérer un objet pillé ou volé sur le marché légal



Que	estions	s:						
•				•	représente	le	point	d'interrogation
•			terrogation					
•	LUIC	point a int	terrogation	rrouge :				
•								olés, selon que ces
		oni ete c se organis	•	un maiv	idu, (par exemp	ie un pii	ieur au airr	nanche) ou par un
		C						
•••••								
•••••	•••••	••••••	•	••••••	•••••	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	•	••••••
			•••••					
			•	-	_		•	e et la destruction des biens culturels
		•			·			de nombreux pays.
_						,		
_				•	ir comprendre ces	-		des objets culturels
vole	és – sto	oppez le tra	-	-	_		•	e texte, 1 minute et
	•	d'accès :		ala Orași Iliana	IODEIWOOGIST E)	1140 / UB 4 - 1/ -	25VCL:72D4:INA
	<u>ss://w\</u> &index		e.com/wati	cn ?v=Jym.	JQP5IWOQ&IIST=P	LVVUYEL) I W V J IIVI Q K C	ηp25VGkiZ2D1iJNA
			don't steal It	t (Le patrir	moine c'est l'ident	ité, ne le	volez pas),	2015, 38 secondes :
	os://w\ it&inde		e.com/wate	ch?v=tU6ı	mLmBeHW4&list=	PLWuYE	D1WVJIMqk	(qp25VGkiZ2D1iJN
Agi	italiut	<u> </u>						
Que	estions	s:						
•	Que r	aconte la	première	vidéo ?				
•	A	ni est utilis	 sé l'argent	issu de la	vente de l'objet	nrésen	té dans cet	te vidéo ?
	71 que	or est atms	e raigein	1554 46 14	vente de l'objet	. ргезеп	te dans cet	te video .
•	On ap	pelle sou	vent ces ol	bjets « ar	ntiquités du sang	», expli	quez pourq	juoi :

•	Que raconte la seconde vidéo ?
•	Est-ce que les retombées financières de la vente des objets culturels et quelque chose de positif ou de négatif pour les habitants de ces pays ? Justifier votre réponse :
•	A votre avis, à qui est destinée cette vidéo ? Justifiez votre réponse :
	e trafic illicite existe, c'est parce qu'il y a une demande acheter ce type d'objet de la part de sonnes qui ne se soucient pas du fait que ces objets puissent avoir été pillés ou volés.
	estion : Qui sont ces acheteurs ? chez les mentions ci-dessous qui vous semblent exactes
	Des collectionneurs : certaines personnes aiment avoir des objets très anciens ou spéciaux pour les mettre dans leur maison. Parfois, elles achètent ces objets sans savoir qu'ils ont été pillés ou volés. D'autres fois, elles le savent, mais elles veulent tellement cet objet qu'elles l'achètent quand même.
	Des gens qui veulent faire de l'argent rapidement (on les appelle des investisseurs) : certaines personnes achètent des objets pillés ou volés parce qu'elles espèrent que ces objets prendront de la valeur avec le temps et qu'ils pourront les revendre plus tard et faire beaucoup d'argent. Elles ne se soucient pas d'où viennent les objets, tant qu'elles peuvent gagner.
	Des marchands d'art malhonnêtes : Certains propriétaires de galeries d'art, de magasins d'objets précieux et des antiquaires peuvent acheter des objets pillés et volés pour les revendre ensuite à leurs clients.
	Des musées peu vigilants : Des musées peuvent parfois acheter des objets anciens sans bien vérifier d'où ils viennent. Ils ne le font pas exprès, mais cela peut aider les voleurs à vendre leurs objets.
	Des touristes : Des personnes en voyage peuvent acheter des objets d'art locaux sans savoir qu'ils proviennent du pillage archéologique ou de vols.

Activité 2 : L'archéologie, une affaire de contexte Analyser et comprendre des documents archéologiques

1/ Le contexte géographique des découvertes archéologiques

Document 1 : Les monnaies font partie des objets les plus recherchés par les utilisateurs de détecteurs de métaux et beaucoup sont ensuite vendues sur Internet. Cette image est la capture d'écran d'un site de vente en ligne pour la requête "monnaie gauloise".

 Entourez en violet le type d'informations qui sont présentes pour chaque monnaie pu répondez à cette question en justifiant votre réponse : Est-ce que ces information apportent des connaissances intéressantes sur ces monnaies ?
Entourez en vert les informations pouvant renseigner sur l'origine géographique de ce monnaies puis répondez à cette question : ces informations sont-elles indiquées pour toute les monnaies et pensez-vous qu'il s'agisse du lieu de leur découverte ou de celui de leu fabrication ?
 Entourez en rouge les informations qui sont l'indice qu'il s'agit de monnaies qui n'ont pas ét découvertes par des archéologues et expliquez pourquoi :
Ces informations apportent-elles des beaucoup de connaissances sur ces monnaies : OUI / NON Pourquoi ? Que manquerait-il ?
Document 2 : Que donnent à voir ces deux écrans de la borne interactive du musée de Bibracte ?
À votre avis, par qui et comment ces informations ont-elles été collectées ?

rép	ondre aux questions.
•	Quel objet est représenté sur la photographie 3'a ? :
•	L'intérieur de la face arrière de l'objet 3a ainsi que l'arrière de l'objet 3b (non visibles sur ces photos) portent les lettres « M A R C I I L L O » : de quoi peut-il s'agir ?
•	A votre avis, où a été fabriqué la figurine découverte à Luxeuil-les-Bains ? Justifiez votre réponse.
••••	

Document 3: Regardez attentivement ces deux photographies et lisez leurs légendes avant de

D'autres figurines avec la mention MARCELLO ont été découvertes à Gueugnon (Saône-et-Loire) et à Saint-Pourçain-sur-Besbre (Allier).

- Recherchez leur localisation, ainsi que celle d'Autun et de Luxeuil-les-Bains sur une carte actuelle puis indiquez les approximativement sur la carte en page suivante (attention, une localité y figure déjà sous son nom latin!).
- Tracez une ligne entre Autun et chacune de ces localités et indiquez la distance entre les deux.



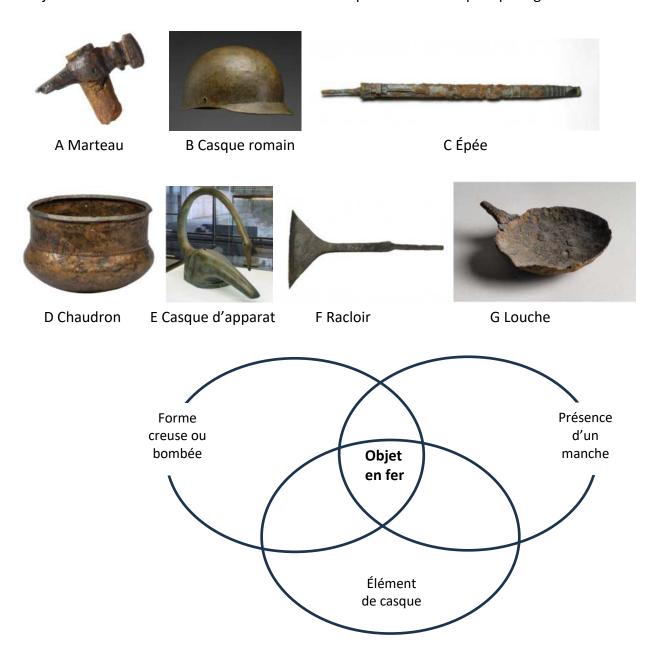
Carte des voies romaines en Gaule. Auteur : O H 237, CC-BY-SA https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Voies romaines Gaule.jpg?uselang=fr

Que pouvez-vous en conclure sur la production et la diffusion de ces figurines ?	

2/ Le contexte spatial des découvertes archéologiques

Document 4 : Imaginez que vous découvrez cet objet sur un site de vente en ligne avec la mention « objet en fer à identifier ». Pouvez-vous l'identifier ? Justifiez votre réponse.

Afin d'essayer de l'identifier, vous le comparez avec d'autres objets ayant avec lui certaines ressemblances : positionnez les lettres correspondant à ces objets dans les trois cercles autour de l'objet en fer en fonction du nombre de caractéristiques communes qu'ils partagent avec lui.



Quel sont les 2 objets ayant le plus de caractéristiques avec l'objet en fer :

Document 5 : En continuant vos recherches, vous apprenez que cet objet a été découvert sur le site archéologique de Bibracte (cette ville du ler siècle avant notre ère était la capitale du peuple gaulois des Eduens) et plus précisément dans un ancien atelier.

Lisez le texte et observez attentivement le plan.

Entourez en bleu, dans le texte et sur le plan, la référence à l'objet en fer.

Entourez en vert, dans le texte et sur le plan, les indices qui pourraient permettre de préciser de quel type d'atelier il pourrait s'agir.

Noter ci-dessous le nom de ces deux indices découverts sur le plan et leurs définitions (que vous pouvez rechercher au besoin dans un dictionnaire)
Documents 6a et 6b : Vous décidez de visiter le musée de Bibracte afin de mieux comprendre le fonctionnement des ateliers à l'époque gauloise et avoir peut-être des indices pour identifier l'objet en fer. Vous y découvrez la restitution d'un atelier de bronziers, sous forme d'un diorama qui présente les vestiges de l'atelier tels qu'ils ont été mis au jour par les archéologues (Document 8) et sous forme d'une maquette de l'organisation intérieure de l'atelier (Document 9).
Regardez attentivement chaque photographie, puis, sur chacune d'elle, entourez en bleu le bloc de pierre et en rouge le fond d'amphore. Indiquez ci-dessous à quoi ils servaient dans cet atelier de bronzier :
bloc de pierre :
fond d'amphore :
À côté de la restitution de cet atelier, une vidéo présente une activité d'archéologie expérimentale qui explique comment les Gaulois fabriquaient des fibules. Regardez cette vidéo en utilisant le lien ci-dessous, puis répondez aux questions suivantes, ce qui vous permettra d'obtenir un autre indice pour comprendre à quoi pouvait servir cet objet en fer. https://api.nakala.fr/data/10.34847/nkl.fde1p9k4/822f35a38c6e92bdedde150ad603755d6a045cc
Quel matériau est utilisé pour fabriquer les fibules ?

	elle opération est-ce qu'il subit pour pouvoir être déposé dans le moule ?
	uel est son état physique après cette opération ?
Que	el instrument est utilisé pour le déposer dans le moule ?
Que	e pouvez-vous en déduire de la fonction possible de l'objet en fer ; autrement dit, à quoi servait-
	vu du document 4, pensez-vous que cet objet a pu avoir une fonction antérieure ? OUI / NON pui, laquelle ?
	cument 7 : En continuant votre visite du musée, vous découvrez cette vitrine, à côté de la titution du rempart. Pourquoi attire-t-elle tout de suite votre attention ?
Ent	ourez sur la photographie l'objet qui a attiré votre attention et notez ci-dessous sa fonction :
•••••	
lors ou a l'ar calc	objet en fer est un casque utilisé par les soldats romains. Il a pu être oublié par un soldat romain sque Jules César a fait camper son armée à Bibracte pour y passer l'hiver après la bataille d'Alésia alors, il a pu être ramené par un habitant de Bibracte qui s'était engagé comme mercenaire dans mée romaine. Il a par la suite été transformé pour être utilisé comme louche de fondeur : sa otte (partie creuse qui épouse le crane) a été sciée et munie d'un manche sur le côté gauche dont e reste que le début.
11-	14 ans :
et l	vu de la transformation de cet objet, quelles informations pouvez-vous en déduire sur la société 'économie de la ville gauloise de Bibracte ? Cochez les mentions ci-dessous qui vous semblent ctes :
	Les artisans auraient été inspirés par des récits de héros gaulois utilisant des objets de valeur pour créer des outils utiles.
	Ce casque n'a plus été utilisé car il été remplacé par d'autres modèles plus à la mode. A une période de l'histoire de Bibracte, les outils d'artisanat sont devenus plus nécessaires que
_	les armes.
ш	Le casque était un symbole de haut rang, et le transformer en louche montrait qu'un artisan était "promu" à un niveau supérieur.
	Comme le fer est long à fabriquer, il était plus intéressant d'utiliser ce casque pour le transformer en louche, plutôt que d'en fabriquer une de A à Z.
	Comme les soldats prennent leur retraite assez jeune, beaucoup se reconvertissent dans d'autres métiers et réutilisent une partie de leur armement pour que ce soit moins couteux.
	On parlerait aujourd'hui de réemploi ou de upcycling.
	Après une bataille où le casque avait été perdu, des artisans l'ont trouvé et l'ont réutilisé comme louche pour symboliser leur victoire sur les Romains.

1	1	1	Q	2	ns	
	4-		റ	а	118	

Au vu de la transformation de cet objet, quelles informations pouvez-vous en déduire sur la socié et l'économie de la ville gauloise de Bibracte ?	été
	••••

Cet vasque louche n'a jamais été pillé, mais cet exercice permet de comprendre en quoi le contexte spatial, c'est-à-dire l'endroit où un objet est découvert, peut permettre de mieux comprendre la fonction d'un objet. L'inverse est vrai également : il arrive que les objets aident à mieux comprendre la fonction du lieu où ils ont été découverts. Par exemple à Bibracte, c'est l'inscription d'une dédicace sur pierre en l'honneur d'une divinité qui a permis de savoir que les vestiges du bâtiment découverts au sommet du Theurot de la Roche est un lieu de culte.

3/ Le contexte stratigraphique des découvertes archéologiques

La stratigraphie c'est la succession des couches ou strates archéologiques qui se superposent les unes au-dessous des autres à partir du sol actuel. La superposition des couches traduit la succession chronologique des vestiges qu'elles contiennent.

Le site de Bibracte a été occupé de la fin du IIe siècle avant notre ère jusqu'au début du Ier siècle de notre ère. Cette occupation se matérialise par des bâtiments d'abord construits en terre et bois (technique gauloise), puis, à partir du milieu du Ier siècle avant notre ère, ils sont construits en pierre maçonnée (mode de construction romaine). Partout, les bâtiments sont régulièrement réaménagés voire reconstruits à chaque génération (tous les 25 ans environ) : une succession de 3 à 4 bâtiments sur un même emplacement étant la norme à Bibracte.

Le quartier résidentiel du Parc aux Chevaux est représentatif de cette succession de bâtiments. A la fin du ler siècle avant notre ère, il est occupé par des domus (demeures luxueuses des classes aisées de la société romain) dont les plans sont typiquement romains. Ainsi la domus PC2, édifiée sur une vaste terrasse artificielle, repose sur d'imposants soubassements maçonnés qui ont permis la conservation de vestiges antérieurs à sa construction. La fouille a permis d'identifier 4 phases successives de construction : la domus et 3 phases plus anciennes dont les structures sont de plus en plus rudimentaires au fur et à mesure que l'on recule dans le temps.

Les exercices suivants vous invitent à identifier ces 4 phases.

Documents 8a à 8d : De quel type de documents s'agit-il et que représentent-ils ?
Documents 9a à 9d : De quel type de documents s'agit-il et que décrivent-ils ?

Associez les textes et les plans, d'abord de façon libre en rapprochant les documents les uns des autres.

Maintenant, remettez les différentes phases de construction dans l'ordre chronologique inverse (en commençant par le plus récent, comme si vous commenciez à fouiller en partant du sol actuel) en collant les vignettes correspondantes dans le tableau en page suivante.

техте				
PLAN				
PHASE	4	ю	7	1

Si la stratigraphie permet de comprendre la succession des phases de construction et des vestiges associés, ce que les archéologues appellent aussi la chronologie relative, elle ne suffit pas pour les dater précisément, c'est-à-dire pour leur chronologie absolue.

Un objet, représenté par un cercle rouge sur l'un des plans, a joué un rôle majeur pour asseoir la chronologie de cette zone sur une datation relativement précise.

chronologie de cette zone sur une datation relativement précise.
À votre avis, de quel objet peut-il s'agir ? Indiquez les objets qui, à votre connaissance, peuvent permettre de date un bâtiment ou des vestiges archéologiques et justifiez vos choix :
Document 10 : De quel objet s'agit-il ?
Décrivez-le le plus précisément possible en remplissant ce tableau :

	Élément(s) dessiné(s)	Inscription
Avers		
(face en langage courant)		
Revers (pile en langage courant)		
codianti		

	itifiez maintenant cette piece de monnaie en la faisant correspondre a sa bonne description s les propositions suivantes (cochez la bonne case) :
	As frappé en bronze représentant le dieu Janus à deux têtes et au revers la proue d'une galère
	et l'inscription ROMA. Atelier de Rome, entre 200 et 195 avant notre ère. Denier en argent représentant la tête d'Octave avec l'inscription CAESAR COS VI, au revers ur crocodile debout, avec l'inscription AEGVPTO CAPTA. Atelier de Rome, 28 avant notre ère.
	Dupondius de Nîmes représentant deux têtes adossées, à droite celle d'Auguste et à gauche celle d'Agrippa avec l'inscription IMP et DIVI F, au revers un crocodile attaché par la patte à un palmier avec l'inscription COL NEM. Atelier de Nîmes, entre 16 et 10 avant notre ère.
	Potin gaulois au cheval et aux deux têtes coupées, tête stylisée casquée d'un torque, au revers cheval à droite avec une tête coupée au-dessus de la croupe et une autre à l'envers au-dessus du poitrail. Haute et moyenne Seine, Ier siècle avant notre ère.
Indi	quez ici la date à laquelle cette monnaie a été frappée (fabriquée) :
Il s'a	git maintenant de préciser sa localisation dans l'espace et la stratigraphie de la zone PC2.
Doc	uments 8 et 9 :
	à quelle phase de construction est liée cette monnaie ?
	à quels bâtiments de cette phase ?
Daa	umanta 11

Documents 11

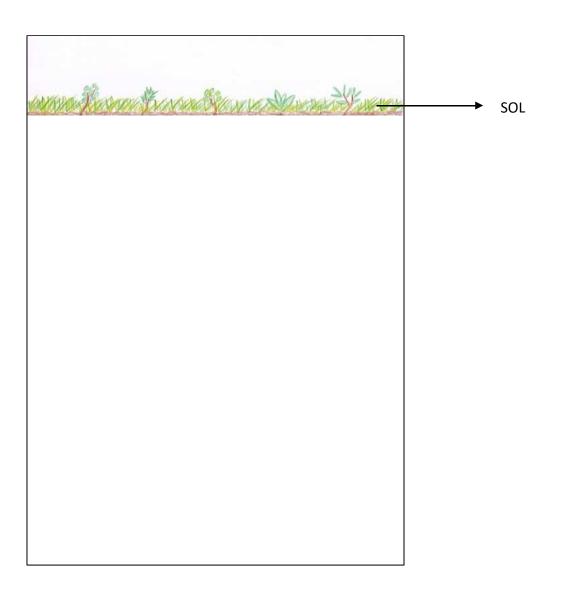
Observons maintenant son positionnement stratigraphique, c'est-à-dire dans quelle couche archéologique cette monnaie a été découverte.

11-14 ans (document 11a)

Lisez d'abord le texte ci-dessous :

Les archéologues ont commencé par enlever la terre végétalisée sous le niveau du sol. Ils ont ensuite mis au jour la couche de démolition de la domus (phase 4). En effet, après l'abandon de cette domus, le toit en tuiles puis les murs en pierre se sont effondrés à l'intérieur du bâtiment et à l'extérieur sur un mince niveau de circulation. Sous ce niveau, les archéologues ont découvert la couche de démolition d'un bâtiment à structure bois (phase 3). Le bois n'avait pas été conservé, mais sa présence a pu être identifiée par la terre très noire issue de la décomposition du bois. C'est dans cette couche que se trouvait la monnaie. Encore au-dessous, il y avait le niveau d'occupation, c'est-à-dire le sol, de ce bâtiment, avec des trous de poteaux et des traces de foyer.

Complétez maintenant le schéma de la page suivante en collant les vignettes des différentes strates dans le bon ordre (si possible en commençant par le haut comme si vous étiez des archéologues) et dans le bon sens, puis notez à droite à quoi elles correspondent.



11-14 ans : variante plus difficile

Complétez ce schéma en dessinant les différentes strates dans le bon ordre (si possible en commençant par le haut comme si vous étiez des archéologue), sans oublier la monnaie, et en notant à droite à quoi elles correspondent.

14-18 ans (document 11b)

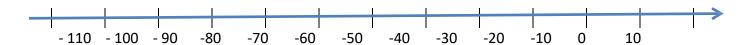
Observez cette photographie et ce dessin de la coupe stratigraphique où a été découverte le monnaie puis répondez aux questions suivantes :
la monnaie a été découverte dans :
cette monnaie indique que la couche de démolition du bâtiment à structure bois a été recouverte par le sol de la domus au plus tôt à la date suivante :
et donc la construction de la domus est postérieure à :

11-14 ans + 14-18 ans

À partir de l'ensemble des informations recueillies dans les documents, dans le texte d'introduction de l'exercice 2 (où vous pouvez entourer les informations qui se réfèrent à la chronologie) et de vos réponses aux questions, vous êtes en mesure de préciser la datation des phases successives d'occupation du secteur de la domus PC2. Vous êtes prêts ?

Replacez sur la frise chronologique ci-dessous :

- la frappe du Dupondius de Nîmes
- la datation vraisemblable des phases de construction 1 à 4 du secteur de PC2



Synthèse de l'activité 2

Queis types a informations sont perdues iorsque des objets archeologiques sont pilles ?
(Vous pouvez rédiger un paragraphe pour chaque type de contexte)

Activité 3 : Connaître et comprendre la réglementation et le droit Débat : Est-il interdit d'utiliser un détecteur de métaux ?

Do	Documents 12 et 14 :				
•	A-t-on le droit de vendre des détecteurs à métaux pour enfants ? OUI / NON Cette publicité est-elle légale ? Justifiez votre réponse.				
 Do	cument 13 :				
•	Outre la perte et la destruction d'informations étudiées dans l'activité 2, quels sont les autres risques engendrés par l'usage des détecteurs de métaux ?				
Do	cument 14 :				
•	Quelles obligations doit remplir une personne qui souhaite utiliser un détecteur de métaux pour des recherches archéologiques ?				
•	Recherchez la signification du mot « fortuit » puis indiquez si un objet archéologique découvert avec un détecteur de métaux peut être considéré comme une découverte fortuite ?				
•	A votre avis, pourquoi la législation sur la propriété des objets archéologiques a-t-elle été modifiée par la loi LCAP de 2016 ? 14-18 ans				
•	Que pensez-vous des peines encourues ? Les trouvez-vous dissuasives et justifiées ?				
Do	cument 15 :				
•	Dans quels corps de métier peut-on avoir recours , de façon légale, à des détecteurs de métaux ? Pour quel usage ?				

Do	cument 16 :
•	Un objet archéologique pillé peut-il être recensé sur la base de données d'Interpol ? Justifiez votre réponse.
Do	cuments 17-18 :
•	-Nommez des organismes chargés de lutter et de faire de la prévention contre le pillage archéologique :
•	D'après vos connaissances, quel corps de métier peut aux frontières, dans les aéroports, les gares lutter contre le trafic de biens culturels (objets archéologiques pillés et œuvres d'art volées) ?
•	Donnez quelques exemples de moyens de lutter contre le pillage archéologique :
Les	trouvez-vous suffisants ?

Activité 4 : Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle 11-14 ans + 14-18 ans

Documents 19-20: Voici des affiches de prévention de l'association Halte Au Pillage du Patrimoine Archéologique et Historique (Happah) et des messages collés sur les vitrines des objets en métal provenant du site gallo-romain de Vertault-Vertillum, cachés au public lors des journées européennes de l'archéologie de 2023 au musée du Pays Châtillonnais-Trésor de Vix pour sensibiliser le public au pillage archéologique.

a la nécess	n vous inspirant de ces slogans et illustrations, créez votre propre affiche pour sensibiliser l'opinion la nécessité de lutter contre l'usage des détecteurs de métaux et le pillage archéologique. scrivez ci-dessous vos idées de slogans et d'illustrations :		
••••••		••••••	

Activité 5 : Parcours d'avenir

11-14 ans + 14-18 ans

À l'aide des fiches métiers disponibles sur « la galerie de l'orientation » sur le site https://orientation-bourgognefranchecomte.onisep.fr/ complétez les fiches métier suivantes :

	ARCHÉOLOGUE	MÉDIATEUR/MÉDIATRICE SCIENTIFIQUE
ÉTUDES NÉCESSAIRES		
Nombre d'années + voie d'orientation requise		
SALAIRE DÉBUTANT		
PRINCIPALES MISSIONS		
QUALITÉS REQUISES		
COMPÉTENCES NÉCESSAIRES		

Suggestions pour des activités ultérieures

Le saviez-vous?



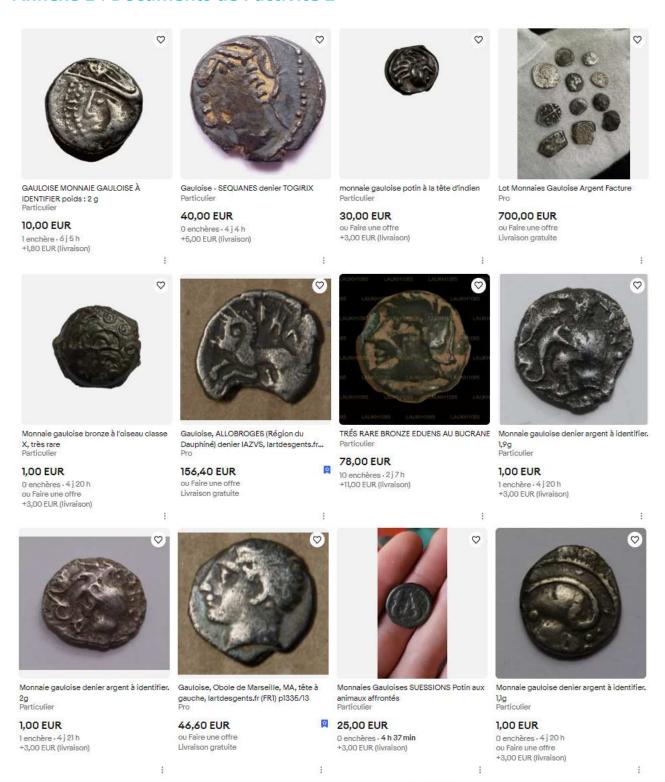
La vidéo « La détection de métaux, c'est du pillage archéologique ? » du vidéaste web et vulgarisateur Nota Bene, sur sa chaîne YouTube Nota Bonus, a été vue près d'un million et demi de fois. Mais elle a également fait l'objet de critiques virulentes, notamment de détectoristes appelant au boycott de sa chaîne !

https://www.youtube.com/watch?v=5yNAhJawgus

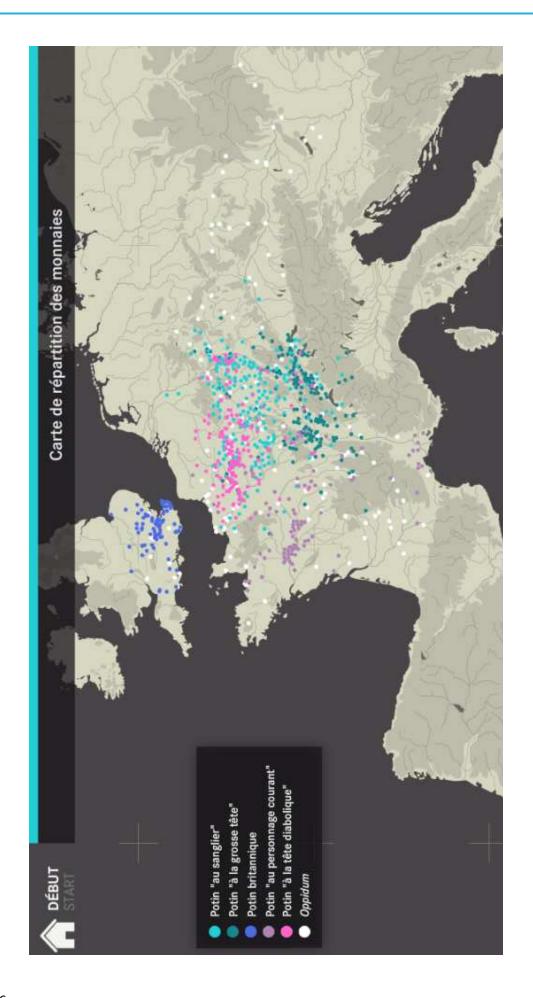
Proposition d'activités complémentaires

Un questionnaire sur cette vidéo, dans l'annexe 4, permet d'aborder différemment les conséquences du pillage et la législation concernant l'archéologie et l'usage des détecteurs de métaux.

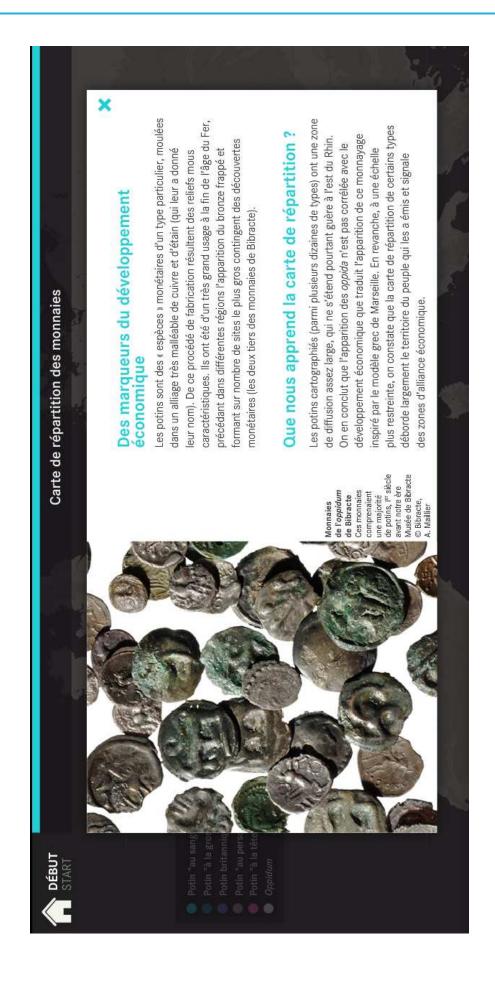
Annexe 1 : Documents de l'activité 2



Document 1 : Requête « monnaie gauloise » sur eBay le 14 mai 2024



Document 2 a : Extrait de la borne interactive « Le dessous des cartes » au musée de Bibracte (Les potins sont un type de monnaie gauloise)



Document 2 b : Extrait de la borne interactive « Le dessous des cartes » au musée de Bibracte (Les potins sont un type de monnaie gauloise)



Document 3 b : Figurine de déesse-mère allaitante découverte à Luxeuil-les-Bains ; inv.858.4.10 [©] Besançon, musée des Beaux-arts et d'archéologie - Photographie J.L. Dousson



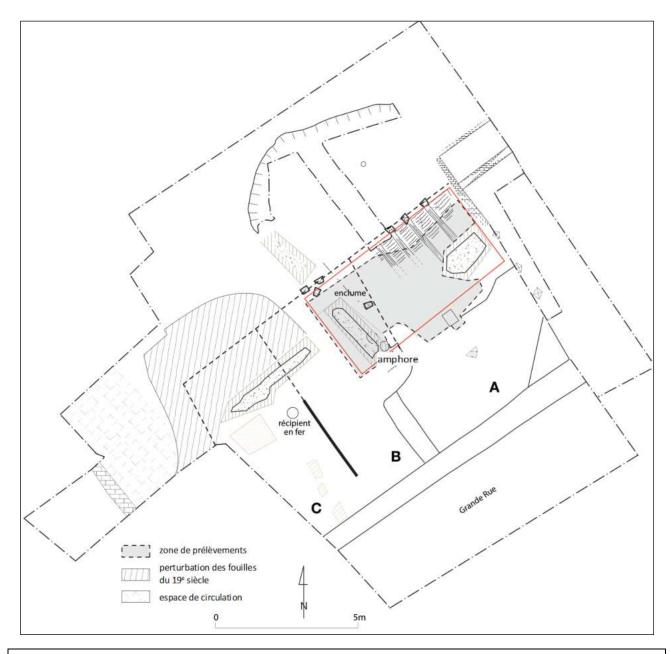
Document 3 a : Valves de moule de déesse-mère allaitante découverte en 2014 lors des fouilles d'un atelier de potier à Autun ◎ L. Androuin







Document 4 : Objet en fer. Photographies : Bibracte, Antoine Maillier.



Le sol d'utilisation de l'atelier est matérialisé par une couche très noire. Les décapages laissent aussi apparaître une surface rubéfiée [colorée en rouge par l'action du feu et des oxydes de fer] importante qui pourrait être une zone de foyer. La découverte d'un récipient en fer complet qui affleurait la couche a nécessité un prélèvement d'urgence. D'après ce que nous avons pu observer, il se trouvait vraisemblablement posé en place sur la couche d'utilisation de l'atelier. Cette trouvaille d'un élément en place est prometteuse pour la fouille à venir de cette unité.

Document 5: Bibracte, la fouille du secteur du Champlain en 2001 : mise en évidence des vestiges d'un atelier, Rapport annuel d'activité, 2001, pages 111 (plan) et 114 (extrait adapté).



Document 6 a : Restitution de la fouille d'un atelier de bronzier sous la forme d'un diorama à l'échelle 1 (longueur de l'atelier 8 m), musée de Bibracte. Cliché: Bibracte, Antoine Maillier.



Cette photo en HD ainsi que des zooms sont accessibles à l'adresse suivante : https://nakala.fr/10.34847.fr/10.34847/nkl.b1bb09lt sous la forme d'une maquette à échelle réduite, musée de Bibracte. Cliché : Bibracte, Antoine Maillier.



Document 7 : Vitrine "Armes gauloises ou armes romaines", musée de Bibracte. Cliché : Bibracte, Antoine Maillier.

En pages suivantes:

Documents 8a à 8d

Plans des phases successives du secteur de la domus PC2, panneau de site.

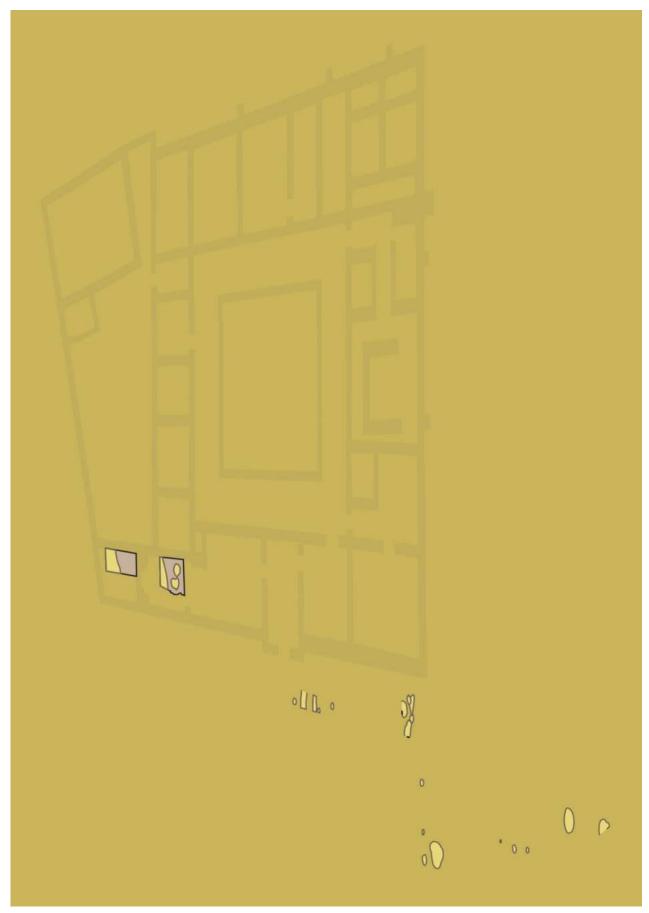
Étude archéologique / Jacques-Gabriel Bulliot : 1882 ; chantier école de Bibracte, Chiara Martini, Emmanuel Hamon, Quentin Verriez, Charlotte Defer, Oriane Rousselet, Nils Scavone : depuis 2016. État des vestiges à la fin de la campagne de fouille de 2022. Bibracte.

Document 8a : phase 1 de la domus PC2 Document 8b : phase 2 de la domus PC2 Document 8c : phase 3 de la domus PC2 Document 8d : phase 4 de la domus PC2

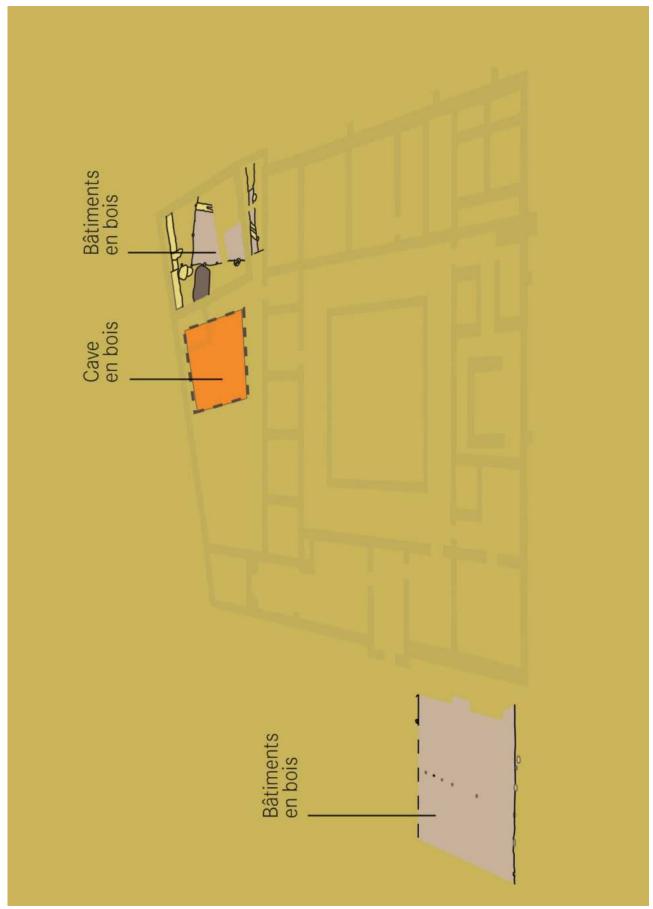
A distribuer de façon mélangée aux élèves

Vignettes des plans

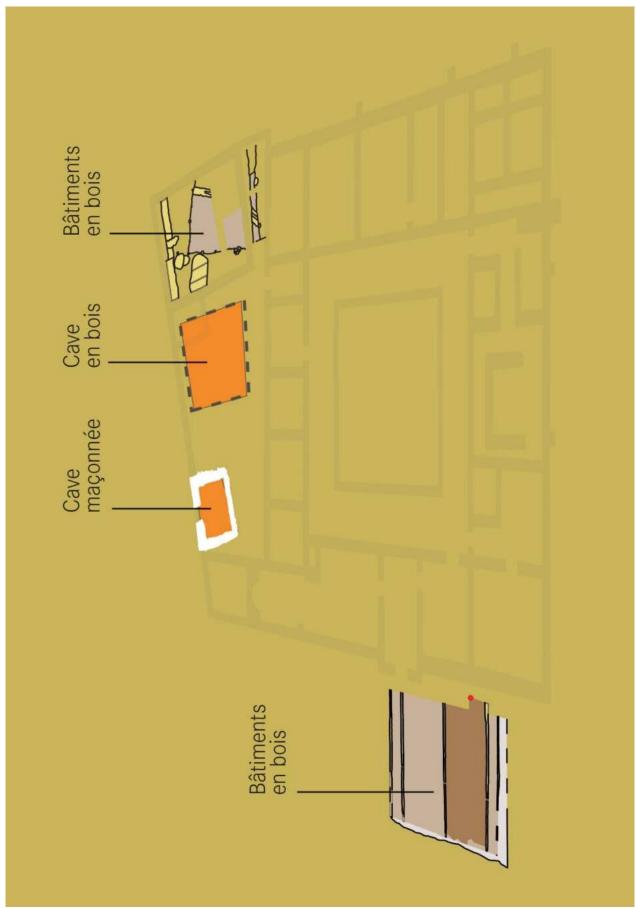
A découper et à distribuer de façon mélangée aux élèves



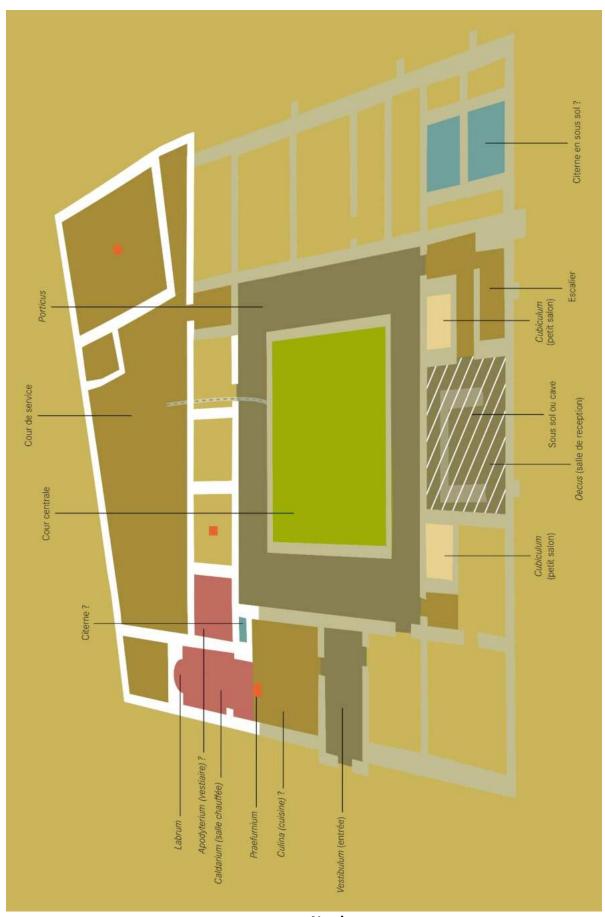
Nord



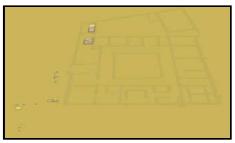
Nord

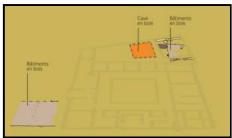


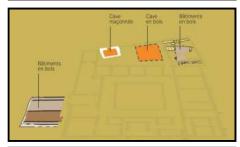
Nord



Nord









En pages suivantes:

Document 9a à 9d

Textes de présentations des phases successives du secteur de la domus PC2, panneau de site. Étude archéologique / Jacques-Gabriel Bulliot : 1882 ; chantier école de Bibracte, Chiara Martini, Emmanuel Hamon, Quentin Verriez, Charlotte Defer, Oriane Rousselet, Nils Scavone : depuis 2016. État des vestiges à la fin de la campagne de fouille de 2022. Bibracte.

Les texte d'origine, à peine remanié, pour la tranche d'âge 14 ans – 18 ans Ordre : phase 1 à phase 4

Les textes simplifiés pour la tranche d'âge 11 ans – 14 ans

Ordre: phase 1 à phase 4

A distribuer de façon mélangée aux élèves qui les découperons eux même pour les coller ensuite sur le tableau

L'occupation initiale, explorée jusqu'à présent de manière fragmentaire, se manifeste par plusieurs structures en creux, principalement des fosses, sans vestige architectural caractérisé.

Cette phase se caractérise par des bâtiments à ossature bois, identifiés dans les secteurs nord et est. A l'est, la fouille a mis au jour les traces d'un bâtiment, composé d'un espace intérieur au sol d'argile soigné, associé à une cave en bois. Le secteur nord connaît une première phase de construction avec un bâtiment édifié sur poteaux ancrés dans le sol, d'un type semblable à celui mis au jour dans le secteur est.

Les bâtiments en bois de la phase précédente sont reconstruits et modifiés. Celui du secteur nord est remplacé par une construction charpentée et pourvue de cloisons internes. Cette séquence d'occupation se termine dans le secteur est par la construction d'une cave maçonnée. L'ensemble de ces structures est recouvert lors de la construction de la *domus* en pierre

Il s'agit de la *domus* en pierre, au plan typiquement romain, composé de 35 pièces articulées autour d'une cour centrale. De ce bâtiment, seuls les soubassements et, par endroits, la base des murs sont toujours visibles.

L'occupation initiale, encore peu connue, est constituée de plusieurs structures en creux, principalement des fosses.

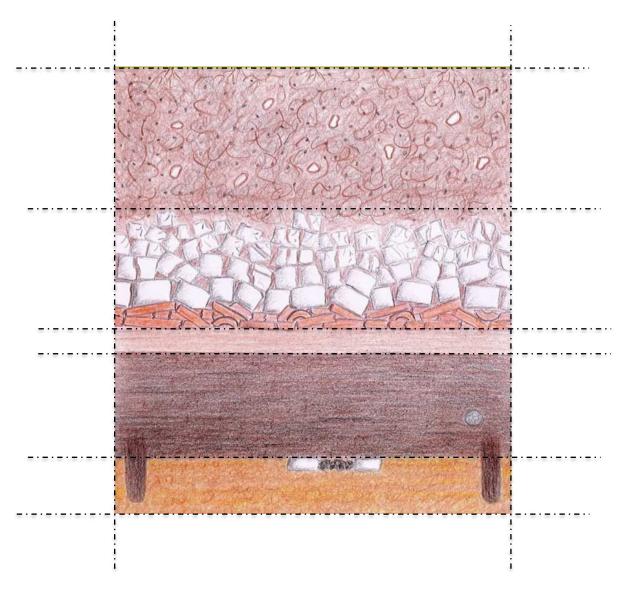
Cette phase se caractérise par des bâtiments en bois, identifiés dans les secteurs fouillés au nord et à l'est. A l'est, la fouille a mis au jour les traces d'un bâtiment composé d'un espace intérieur au sol soigné, associé à une cave en bois.

Les bâtiments en bois de la phase précédente sont reconstruits et modifiés. Dans celui localisé au nord, l'espace intérieur est divisé par une cloison. A l'est, une cave maçonnée est ajoutée à la cave en bois préexistante. Tout cela est recouvert lors de la construction de la *domus* en pierre.

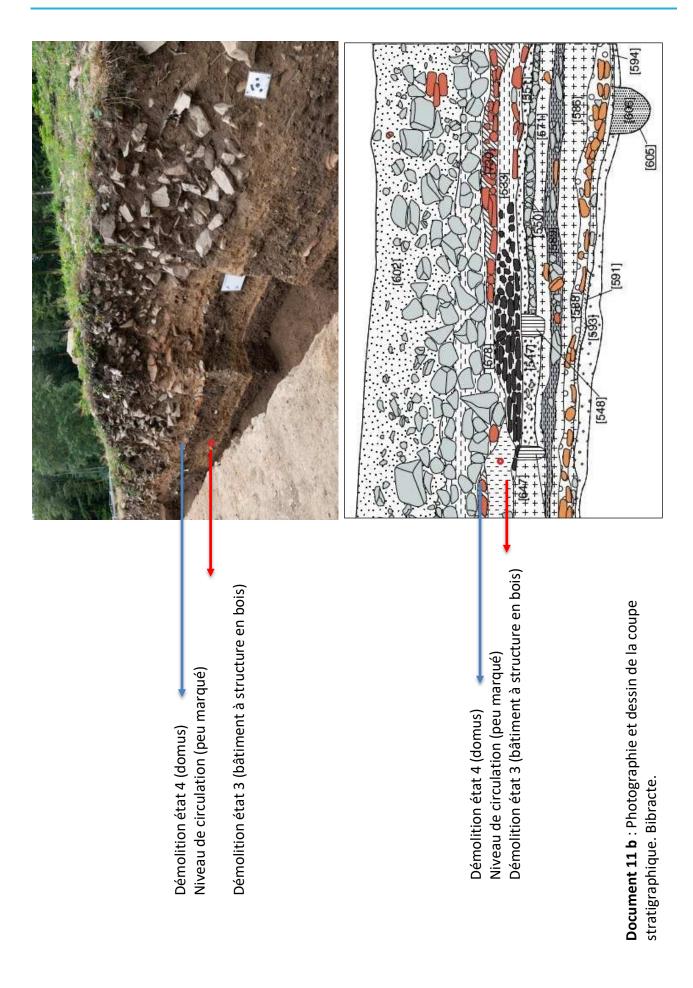
Il s'agit de la *domus* en pierre, au plan typiquement romain, composé de 35 pièces articulées autour d'une cour centrale.



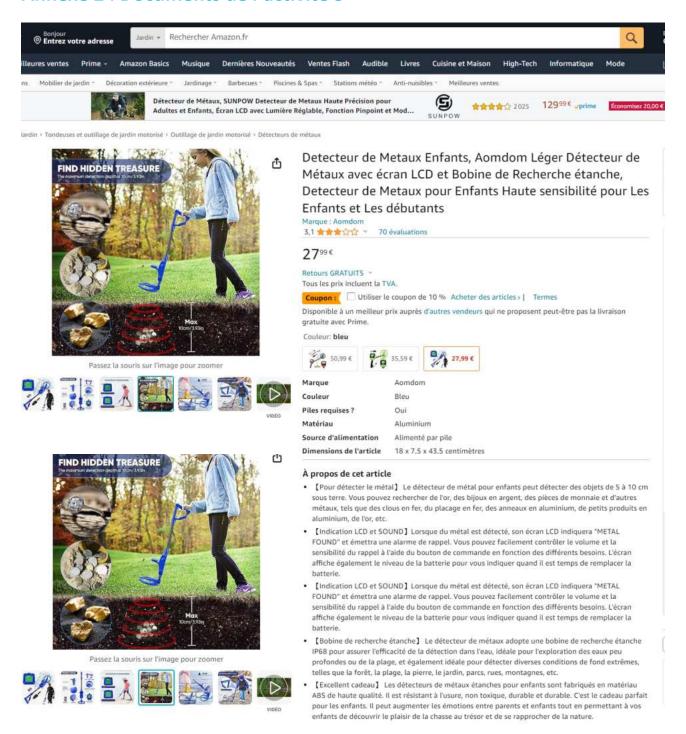
Document 10 : Dupondius de Nîmes, musée Rolin, Autun.



Document 11 a : Coupe stratigraphique à découper selon les traits et à distribuer de façon mélangée aux élèves. Croquis : Bibracte, ALRM.



Annexe 2 : Documents de l'activité 3



Document 12: Page Amazon d'un détecteur de métaux pour enfant (18/09/2023)



Document 13: Article de presse du 11/08/20 (France Bleu Provence)

Utilisation des détecteurs de métaux (Code du Patrimoine)

- Article L542-1 : Nul ne peut utiliser du matériel permettant la détection d'objets métalliques, à l'effet de recherches de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie, sans avoir, au préalable, obtenu une autorisation administrative délivrée en fonction de la qualification du demandeur ainsi que de la nature et des modalités de la recherche.
- Article L542-2 : Toute publicité ou notice d'utilisation concernant les détecteurs de métaux doit comporter le rappel de l'interdiction mentionnée à l'article L. 542-1, des sanctions pénales encourues ainsi que des motifs de cette réglementation.

Propriété des objets archéologiques mobiliers et immobiliers (loi LCAP* du 7 juillet 2016)

- Sur les terrains acquis après le 09/07/2016 : lors de sondages, de fouilles archéologiques ou de découvertes fortuites, tous les biens archéologiques mobiliers mis au jour sont présumés appartenir à l'État.
- Sur les terrains acquis avant le 09/07/2016, c'est l'ancienne législation qui continue à s'appliquer : les objets archéologiques découverts lors d'opérations archéologiques appartiennent au propriétaire du terrain. Sur ces mêmes terrains, dans le cas de découvertes fortuites, la propriété est partagée entre le propriétaire foncier et le découvreur (art. 716 du code civil). La propriété des objets revient à l'État en cas de renonciation du propriétaire du terrain (et de l'inventeur pour les découvertes fortuites) à exercer son droit de propriété. L'État peut également se voir confier les objets pour étude (5 ans maximum), émettre des prescriptions pour assurer la bonne conservation et l'accessibilité des objets, revendiquer la propriété des objets, moyennant une indemnité fixée à l'amiable ou à dire d'expert.
- * Loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine

Peines encourues

- Une fouille archéologique menée sans autorisation : jusqu'à 7 ans de prison et plus de 100 000 euros d'amende.
- Une découverte archéologique fortuite non déclarée : 3780 euros d'amende
- Usage d'un détecteur de métaux sans autorisation : 1500 euros d'amende





Document 15 : métiers qui nécessitent l'usage de détecteurs de métaux



Document 16 : Base de données d'Interpol (Organisation internationale de la police criminelle) sur les œuvres d'art volées.

https://www.interpol.int/fr/Infractions/Atteintes-au-patrimoine-culturel/Base-de-donnees-sur-les-aeuvres-d-art-volees



Document 17: Couverture du livret de formation *Lutter contre le pillage archéologique*, de Yann BRUN et Bertrand TRIBOULOT, 2018, 2022. https://hal.science/hal-02536835v2/document



Document 18 Site web de l'association Halte au Pillage du Patrimoine Archéologique et Historique https://www.halte-au-pillage.org/

Annexe 3 : Documents de l'activité 4



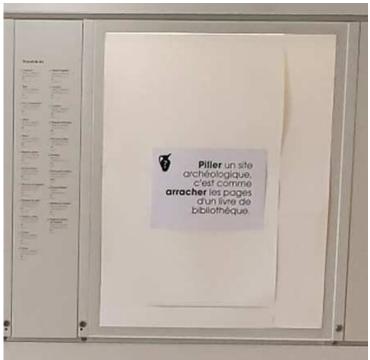




Documents 19

Affiches de sensibilisation contre le pillage. Association "Halte au Pillage du Patrimoine Archéologique et Historique"





Documents 20 : messages collés sur les vitrines des objets en métal de la collection Vertault-Vertillum cachés au public lors des journées européennes de l'archéologie du 16 au 18 juin 2023, au musée du Pays Châtillonnais-Trésor de Vix.

Annexe 4 : Activité complémentaire

QUESTIONNAIRE LA DETECTION DE METAUX, C'EST DU PILLAGE ARCHEOLOGIQUE ?

Visionnez cette vidéo de Nota Bene sur sa chaîne Nota Bonus grâce au lien suivant : https://www.youtube.com/watch?v=5yNAhJawgus

Vous devrez pour cela disposer d'un bon quart d'heure devant vous (16,39 min).

EXERCICE N°1: Parmi les affirmations suivantes, rayez à la règle les mauvaises réponses :

- 1) Le détectorisme est :
 - un passe-temps inoffensif <u>OU</u> un acte illégal.
- 2) Le trafic d'objets archéologiques et plus généralement de biens culturels est le 3^e trafic le plus important au monde après :
 - celui de l'ivoire et des stupéfiants **OU** des stupéfiants et des armes.
- 3) La France est l'un des dix OU des vingt pays les plus pillés au monde.
- **4) Dominique GARCIA**, archéologue et président de l'**INRAP** (= Institut National de Recherches Archéologiques Préventives, créé en 2001), **explique que l'usage des détecteurs de métaux est** totalement interdit en France <u>OU</u> autorisé dans certains corps de métiers tels les démineurs, les professionnels du BTP (*Bâtiment travaux public*) ou les archéologues professionnels.
- **5)** La plupart des fouilles clandestines sont réalisées en France par des pilleurs amateurs <u>OU</u> des réseaux de pilleurs professionnels très organisés.

EXERCICE N°2: Vrai ou faux? Validez ou non les affirmations suivantes:

EXERCICE N°3: Répondez aux questions suivantes:

1) un chantier de fouille, selon Dominique GARCIA, est comparable à une scene de crime. Pourquoi ?

2) Pourquoi affirme-t-il avec Nota Bene que la détérioration est double ?
3) Que risque l'objet retiré de son contexte s'il n'est ni restauré, ni conservé dans des conditions appropriées ?
4) Pourquoi Dominique GARCIA fait le parallèle entre les fouilles illégales et un livre dont on aurait arraché des pages ?
5) Pourquoi la façon dont les utilisateurs de détecteurs de métaux extraient les objets du sol est une catastrophe pour la stratigraphie (= analyse des différentes couches de terre dans le but de reconstituer l'histoire de ces dernières en prenant également en compte objets fabriqués et issus de
l'environnement - flore, faune) ?
6) Pourquoi une fouille archéologique officielle prend du temps ?

7) En France, il faut deux autorisations avant de pouvoir entreprendre des fouilles de façon légales.
Quelles sont-elles ?
8) Est-il légal de faire la publicité des détecteurs de métaux comme outil permettant la recherche
de « trésor » ?
Justifiez vos propos.
9) Une découverte non fortuite (= qui n'est pas faite par hasard) est-elle légale ?
10) Une découverte provenant d'un site archéologique non déclaré est-elle légale ?
11) Quelles peines risque-t-on si on fait dans des fouilles sans autorisation ?
11) Quelles pellies risque è on si on fait dans des roulles sans datorisation .
12) Qui est propriétaire d'un objet présentant un intérêt archéologique découvert sur une
propriété privée achetée après la loi de 2016 ?

EXERCICE N°4: Éducation aux médias et à l'information (EMI)



La vidéo de Nota Bene que vous venez de visionner, a reçu des critiques virulentes notamment de détectoristes appelant au **boycott** (= cessation volontaire de toute relation avec un individu... en signe de représailles. Cela peut se manifester par le refus d'acheter un produit...) de sa chaîne.

<u>**Débat**</u> : A votre avis, pourquoi les détectoristes appellent-ils au boycott de sa chaîne ?



Quand le célèbre Youtuber Nota Bene parle de la detection de métaux contre un petit cheque...

Il a oublié de lire le mail de la FFDM, mais pas le montant du chèque pour la désinformation visiblement...

https://www.tiktok.com/discover/nota-benedetectoriste

Par tousapoeledetection, mis en ligne le 25 avril 2023.

Nota Bene fait intervenir dans sa vidéo Dominique GARCIA, archéologue et président de l'INRAP. Il cite Xavier DELESTRE, archéologue et conservateur général du Patrimoine. Il donne ses sources et s'appuie sur la législation (= ensemble des lois) française.

Un youtuber sur Tik Tok l'accuse d'être vénal (= qui se laisse acheter au mépris de morale) et de désinformer les gens, autrement dit de falsifier certains faits, de tromper l'opinion publique.

Pour information Nota Bene travaille à plein temps pour sa chaîne. Ses vidéos lui permettent donc de subvenir à ses besoins depuis 8 ans.

<u>**Débat n°2**</u>: Que pensez-vous de ces accusations ?

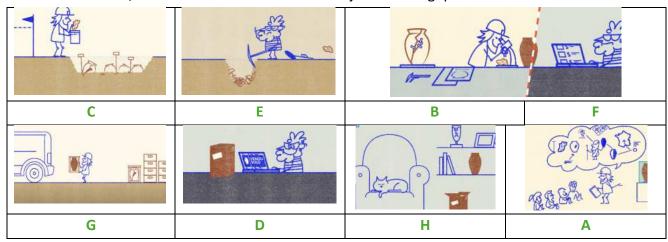
Sont-elles justifiées d'après vous ?

Annexe 5: Corrigé

Activité 1 : Fouille archéologique ou pillage ?

1/ Indiquez les bonnes légendes sous les extraits de la vidéo

A Objet archéologique devenu un bien commun, accessible à tous dans un musée / B Étude et restauration des objets dans un laboratoire d'archéologie/ C Fouille archéologique qui suit un protocole pour documenter les vestiges découverts / D Mise en vente de l'objet sur Internet et expédition hasardeuse / E Prélèvement sauvage de l'objet, entraînant la destruction d'une partie du site archéologique / F Recherche du meilleur profit / G Objets conservés et transportés dans de bonnes conditions / H Possession individuelle de l'objet archéologique



2/ EMI (éducation aux médias et à l'information) :

Cette vidéo présente deux attitudes différentes face aux objets du passé enfouis dans le sol, celle de l'archéologue et celle du pilleur. Expliquez ce qui les distingue et pourquoi les illustrateurs ont choisi un fond clair pour l'archéologue et un fond sombre pour le pilleur ?

L'archéologue mène des fouilles afin de mettre au jour des vestiges (structures de bâtiments et objets) pour mieux connaitre les sociétés du passé. Afin d'avoir le plus de connaissances possibles sur ces vestiges, il note précisément où ils ont été découverts puis il mène des études et restaure les objets. Ces objets peuvent ensuite être exposés dans un musée. Les informations acquises pendant la fouille et la phase d'étude permettent de présenter ces objets au public en y apportant le maximum de connaissances. Le fond est clair car l'archéologue travaille en toute transparence, dans la légalité (ses fouilles sont autorisées par l'État) et pour le bien commun.

Le pilleur creuse un site archéologique pour en extraire des objets de valeur afin de les vendre et d'en retirer un bénéfice financier. En creusant le sol pour atteindre les objets repérés par son détecteur de métaux, il détruit une partie du site et des vestiges (il ne s'intéresse pas aux structures des bâtiments ni aux objets ayant une faible valeur marchande). L'objet est vendu à un collectionneur privé et échappe au bien commun. Le fond est sombre car le pilleur opère dans l'illégalité. On dit aussi qu'il opère dans l'ombre. Il a donc besoin d'anonymat et discrétion pour pouvoir s'enrichir en toute impunité.

2/ Comprendre une infographique sur le contexte archéologique

1. Quelles sont les 3 types d'informations qui peuvent disparaitre lorsqu'un objet archéologique est pillé ?

Fonction Lieu de découverte Datation

- 2. Dans quel type de structure archéologique le « grand objet en bronze » a été découvert par les archéologues : une fosse
- 3. De quel espace pouvait-il s'agir à l'origine, c'est-à-dire lorsque les hommes du passé ont placé cet objet dans le sol ? (Entourez la bonne réponse) :

une maison une tombe un atelier une route

4. L'emplacement d'un objet archéologique permet souvent de mieux comprendre sa fonction, c'est-à-dire à quoi il sert. A votre avis, quelle était la fonction du « grand objet en bronze » lorsqu'il était utilisé par les hommes du passé et pourquoi est-ce qu'il a été placé dans cet espace ?

Un bouclier. Il a été placé dans la tombe pour accompagner le défunt.

- 5. La position d'un objet dans la superposition des couches archéologiques est également importante.
- Combien comptez-vous de couches au-dessus de cet objet ? 2 et au-dessous ? 1
- Dans quelle couche a été creusée la fosse ? dans le niveau d'occupation
- A votre avis, à quelle couche correspond l'époque actuelle ? la plus haute (le sol) et quelle couche est la plus ancienne ? la couche sous le niveau d'occupation
- Que pouvez-vous en déduire du type d'informations que peut apporter la position d'un objet dans la superposition des couches archéologiques ?
 - S'il s'agit d'un objet qui peut être daté (voir page ??), il va permettre de dater la couche dans laquelle il se situe ainsi que de façon approximative celle qui est au-dessous (plus ancienne) et celle qui est au-dessus (plus récente).
- 6. A votre avis qu'est-ce que le « contexte » indiqué dans le titre de cette illustration ?
 - Le contexte c'est le lieu (au sens large) où a été découvert cet objet ; sa localisation géographique (pays, région, commune), son emplacement spatial au sein des vestiges (dans une tombe, une maison, un atelier) et sa position dans la superposition des couches archéologique que l'on appelle la stratigraphie. Comme le montre l'illustration l'objet et son contexte s'apportent mutuellement des informations qui sont détruites si l'objet est pillé et donc séparé de son contexte.
- 7. Regardez maintenant le bas de ce dessin et comparez-le avec la photographie de droite :
- Quelles sont les différences et les ressemblances
 - Sur le dessin, il y a un livre dont une page est arrachée et sur la photo un livre dont les pages sont trouées. Dans les deux cas cela entraine une perte d'une partie du texte qui ne permet plus de le comprendre entièrement. C'est une comparaison avec le pillage qui détruit des informations et rend le site archéologique illisible.

Cross pair Pairus

3/ Pillage des sites archéologiques et trafic illicite des biens culturels

A votre avis, que représente le point d'interrogation bleu?

Les acheteurs d'objets culturels pillés et volés

Et le point d'interrogation rouge ?

Les personnes qui profitent de la vente des objets culturels pillés et volés.

A votre avis, à quoi sert peut servir l'argent issu de ce trafic illicite selon que ces actes ont été commis par un individu (par exemple un pilleur du dimanche) ou par un groupe organisé ?

- acheter des biens de première nécessité (nourriture, vêtements...) pour des personnes pauvres, en particulier dans des pays qui n'ont pas les moyens d'aider leurs habitants.
- s'enrichir : certaines personnes veulent simplement devenir plus riches en vendant des objets archéologiques pillés ou des œuvres d'art volées à des collectionneurs privés.
- cacher l'argent : les personnes qui gagnent de l'argent illégalement l'utilisent pour acheter des objets pillés ou volés, ce qui rend plus difficile de savoir d'où vient cet argent.
- financer d'autres activités illégales comme le trafic illicite de la drogue ou des armes et enrichir les groupes criminels comme la mafia.
- financer le terrorisme : des groupes terroristes vendent des objets archéologiques pillés et des œuvres d'art volées pour acheter des armes et commettre des attaques (ils peuvent aussi obliger les populations locales à effecteur pour eux ces pillages archéologiques et ces vols).

4/ Les conséquences du trafic illicite des biens culturels

- Que raconte la première vidéo ?

L'itinéraire d'un objet archéologique : depuis le site de fouilles archéologique jusqu'à sa vente aux enchères en passant entre différentes mains, modes de transport et avec la réalisation d'un faux

certificat. Puis comment l'argent issu de cette vente revient vers le pays d'origine de l'objet pour servir à acheter des armes.

- A quoi est utilisé l'argent issu de la vente de l'objet présenté dans cette vidéo ?

A acheter des armes

- On appelle souvent ces objets « antiquités du sang », expliquez pourquoi :

Parce que l'argent issu de leur vente est utilisé pour acheter des armes qui vont tuer des gens (il y a une tête de mort sur les billets de banque à ce moment de la vidéo). C'est souvent pour les terroristes un moyen de financer leurs attaques.

- Que raconte la seconde vidéo ?

Des mains arrachent des objets culturels aux habitants et font tomber des billets de banque en échange. On voit que l'expression des visages des habitants change : ils sourient quand ils utilisent ces objets pour faire de la musique ou pratiquer leur religion et font la grimace quand ces objets leur sont enlevés malgré l'arrivée des billets. En outre, dans la scène religieuse le fait d'enlever ces objets fait également s'écrouler des colonnes.

- Est-ce que les retombées financières de la vente des objets culturels et quelque chose de positif ou de négatif pour les habitants de ce pays ? Justifier votre réponse :

C'est quelque chose de négatif car ces objets ne sont pas qu'une simple marchandise. Ils sont utilisés dans des pratiques culturels ou religieuse et ils incarnent l'histoire de ce pays et ont une valeur symbolique importante pour les populations locales.

- A votre avis, à qui est destinée cette vidéo ? Justifiez votre réponse :

Cette vidéo est destinée aux touristes qui pourraient être tentés de rapporter des souvenirs de leurs vacances, sans être certains qu'il ne s'agit pas d'objets pillés et volés, ou qu'ils aient le droit de les sortir légalement de ce pays.

Qui sont les acheteurs?

Cochez les mentions ci-dessous qui vous semblent exactes

X Des collectionneurs :

certaines personnes aiment avoir des objets très anciens ou spéciaux pour les mettre dans leur maison. Parfois, elles achètent ces objets sans savoir qu'ils ont été pillés ou volés. D'autres fois, elles le savent, mais elles veulent tellement cet objet qu'elles l'achètent quand même.

X Des gens qui veulent faire de l'argent rapidement (on les appelle des investisseurs) :

certaines personnes achètent des objets pillés ou volés parce qu'elles espèrent que ces objets prendront de la valeur avec le temps et qu'ils pourront les revendre plus tard et faire beaucoup d'argent. Elles ne se soucient pas d'où viennent les objets, tant qu'elles peuvent gagner.

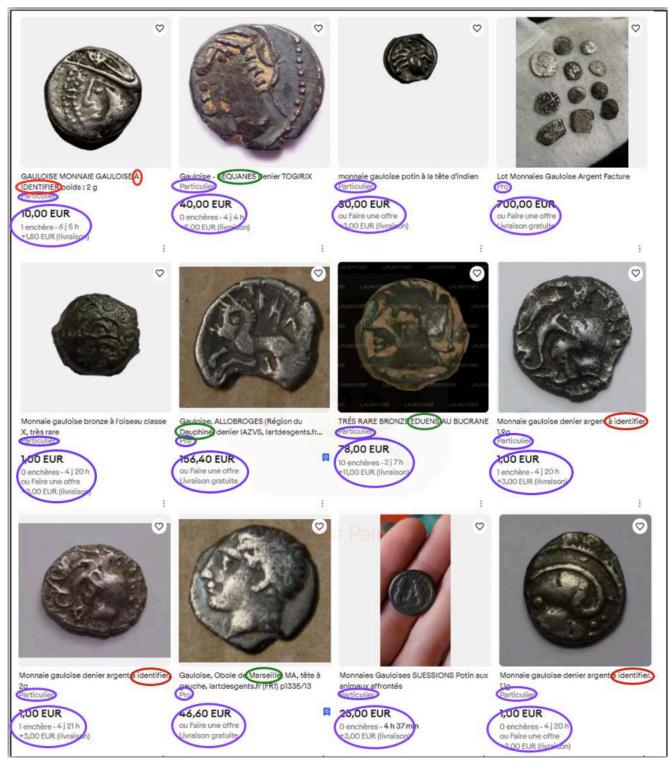
- X Des marchands d'art malhonnêtes : Certains propriétaires de galeries d'art, de magasins d'objets précieux et des antiquaires peuvent acheter des objets pillés et volés pour les revendre ensuite à leurs clients.
- X Des musées peu vigilant : Des musées peuvent parfois acheter des objets anciens sans bien vérifier d'où ils viennent. Ils ne le font pas exprès, mais cela peut aider les voleurs à vendre leurs objets.
- X Des touristes : Des personnes en voyage peuvent acheter des objets d'art locaux sans savoir qu'ils proviennent du pillage archéologique ou de vols.

Activité 2 : L'archéologie, une affaire de contexte Analyser et comprendre des documents archéologiques

11-14 ans + 14-18 ans

1/ Le contexte géographique des découvertes archéologiques

Document 1:



- Entourez en violet le type d'informations qui sont présentes pour chaque monnaie puis

répondez à cette question : Est-ce que ces informations apportent des connaissances intéressantes sur ces monnaies ? NON

- Entourez en bleu les informations pouvant renseigner sur l'origine géographique de ces monnaies puis répondez à cette question : ces informations sont-elles indiquées pour toutes les monnaies et pensez-vous qu'il s'agisse du lieu de leur découverte ou de celui de leur fabrication ?

Elles ne sont indiquées que pour quelques monnaies et il n'est pas précisé s'il s'agit du lieu de découverte ou de fabrication

- Entourez en rouge les informations qui sont l'indice qu'il s'agit de monnaies qui n'ont pas été découvertes par des archéologues et expliquez pourquoi :

Si elles avaient été découvertes par des archéologues, ils les identifiés et documenté grâce à leur contexte.

- Ces indications apportent-elles beaucoup d'informations sur les monnaies en elles-mêmes : OUI / NON

Pourquoi ? Que manquerait-il ?

La datation et des informations précise sur les diverses caractéristiques des monnaies (provenance, matériaux, ce qui est représenté...).

Document 2 : Que présente cet écran de la borne interactive du musée ?

La répartition géographique de 5 types de potins, qui sont des monnaies gauloises, puis des informations sur ce que nous apprend cette carte de répartition

À votre avis, par qui et comment ces informations ont-elles été collectées?

Ces informations ont été collecté par les archéologues qui ont découvert ces monnaies lors de prospections ou fouilles archéologiques. Ils ont documenté ces découvertes en notant leurs localisations précises. Ils ont ensuite étudié ces monnaies pour bien en identifier le type, au besoin en les nettoyant.

Document 3:

- Quel objet est représenté sur la photographie 3'a ? : un moule pour fabriquer une figurine
- Quel objet est représenté sur la photographie 3'b ? : une figurine de déesse mère qui allaite un nouveau-né
- Quelle relation existe-t-il entre ces deux objets ? Le moule et la figurine représentent la même chose, il s'agit peut-être du moule qui a servie à fabriquer cette figurine.
- L'intérieur de la face arrière de l'objet 3a ainsi que l'arrière de l'objet 3b (non visibles sur ces photos) portent les lettres « M A R C I I L L O » : de quoi peut-il s'agir ?

Du nom du potier qui a fabriqué ce moule et réaliser cette figurine (on appelle coroplaste un potier spécialisé dans la réalisation de figurine en terre cuite par modelage ou moulage).

- A votre avis, où a été fabriqué la figurine découverte à Luxeuil-les-Bains ? Justifiez votre réponse. A Autun car c'est là que le moule a été découvert dans un atelier de potier.



Augustodunum = Autun L = Luxeuil-les-Bains G = Gueugnon SP = Saint-Pourçain-sur-Besbre

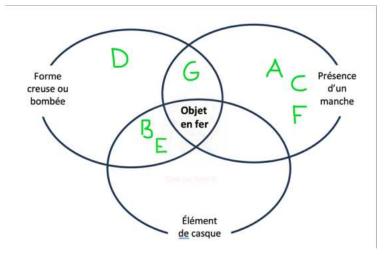
- Que pouvez-vous en conclure sur la production et la diffusion de ces figurines ?

La découverte de ce moule et de statuettes similaires indique qu'il y avait une production artisanale bien organisée, répondant à une demande spécifique du marché local. Il y avait une économie régionale active. En outre, la découverte d'objets similaires dans différentes régions montre qu'il existait un vaste réseau pour fabriquer et distribuer ces articles. Marcello était probablement un artisan connu, spécialisé dans la création de figurines, dont les œuvres étaient populaires dans plusieurs endroits.

2/ Le contexte spatial des découvertes archéologiques

Document 4 : Imaginez que vous découvrez l'objet figuré sur ce document sur un site de vente en ligne avec la mention « objet métallique à identifier ». Pouvez-vous l'identifier ? Justifiez votre réponse.

Il n'est pas possible de l'identifier avec certitude car si cet objet ressemble à un casque, il n'est pas complet et présente un début de tige sur un côté.

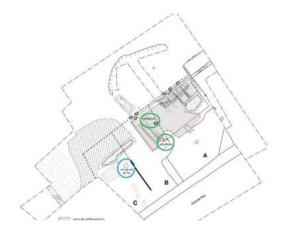


Quel sont les 2 objets ayant le plus de caractéristiques avec l'objet en fer : casque et louche

Document 5 : Entourez en bleu, dans le texte et sur le plan, la référence à l'objet en fer.

Entourez en vert, dans le texte et sur le plan, les indices qui pourraient permettre de préciser de quel type d'atelier il pourrait s'agir.

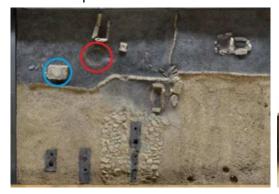
Le sol d'utilisation de l'atelier est matérialisé par une couche très noire. Les décapages laissent aussi apparaître une surface rubéfiée [colorée en rouge par l'action du feu et des oxydes de fer] importante qui pourrait être une zone de foyer. La découverte d'un récipient en fer complet qui affleurait la couche a nécessité un prélèvement d'urgence. D'après ce que nous avons pu observer, il se trouvait vraisemblablement posé en place sur la couche d'utilisation de l'atelier. Cette trouvaille d'un élément en place est prometteuse pour la fouille à venir de cette unité.



Notez ci-dessous le nom des deux indices découverts sur le plan et leurs définitions :

- Une enclume : bloc de matière très dure sur laquelle on forge les métaux. L'objet à fabriquer, après avoir été porté à très haute température, est posé sur l'enclume pour être mis en forme au marteau.
- Une amphore : grand récipient en terre cuite qui servait à transporter le vin et l'huile dans l'antiquité.

Documents 6 : Entourez en bleu le bloc de pierre et en rouge le fond d'amphore puis indiquez cidessous à quoi ils servaient dans cet atelier de bronzier :





- bloc de pierre : enclume pour donner une forme au métal en le martelant (on voit un petit marteau sur la pierre)
- fond d'amphore : pour contenir des braises dans lesquelles sont posés les moules en terre cuite des fibules (explication dans la vidéo qui suit)

Questions sur la vidéo :

Quel matériau est utilisé pour fabriquer les fibules ? du métal (fer ou alliage de cuivre)

Dans quoi est-il placé ? un récipient en terre cuite ou en pierre (appelé creuset)

Quelle opération est-ce qu'il subit pour pouvoir être déposé dans le moule ? il est fondu

Quel est son état physique après cette opération ? liquide

Quel instrument est utilisé pour le déposer ensuite dans le moule ?

une pince pour saisir le creuset dans le feu et verser le métal en fusion dans le moule

Que pouvez-vous en déduire de la fonction de l'objet en fer ; autrement dit, à quoi servait-il ?

Il peut remplacer à la fois le creuset et la pince, on parle de louche de fondeur, plus creuse que celle utilisée pour la cuisine. Son manche, qui a disparu, était fixé sur le début de tige.

Au vu du **document 4,** pensez-vous que cet objet a pu avoir une autre fonction ? **OUI /** NON Si oui, laquelle ? un casque

Document 7 : En continuant votre visite, vous découvrez cette vitrine, à côté de la restitution du rempart. Pourquoi attire-t-elle tout de suite votre attention ?

L'un des plus grands objets de cette vitrine est l'objet en fer à identifier.

Entourez l'objet qui a attiré ton attention et note ci-dessous sa fonction : un casque romain



11-14 ans:

- c Les artisans auraient été inspirés par des récits de héros gaulois utilisant des objets de valeur pour créer des outils utiles.
- c Ce casque n'a plus été utilisé car il été remplacé par d'autres modèles plus à la mode.
- X A une période de l'histoire de Bibracte, les outils d'artisanat sont devenus plus nécessaires que les armes.
- c Le casque était un symbole de haut rang, et le transformer en louche montrait qu'un artisan était "promu" à un niveau supérieur.
- X Comme le fer est long à fabriquer, il était plus intéressant d'utiliser ce casque pour le transformer en louche, plutôt que d'en fabriquer une de A à Z.
- c Comme les soldats prennent leur retraite assez jeune, beaucoup se reconvertissent dans d'autres métiers et réutilisent une partie de leur armement pour que ce soit moins couteux. X On parlerait aujourd'hui de réemploi ou de upcycling.
- c Après une bataille où le casque avait été perdu, des artisans l'ont trouvé et l'ont réutilisé comme louche pour symboliser leur victoire sur les Romains.

14-18 ans:

Au vu de la transformation de cet objet, quelles informations pouvez-vous en déduire sur la société et l'économie de la ville gauloise de Bibracte ?

- peut-être que ce casque n'a plus été utile à une période où il y avait moins de guerre et où les outils pour l'artisanat sont devenus plus nécessaires

- il était alors plus intéressant d'utiliser le métal, qui était long à travailler, pour le transformer en louche de fondeur plutôt que d'en fabriquer une de A à Z, on parlerait aujourd'hui de réemploi ou de upcycling.

3/ Le contexte stratigraphique des découvertes archéologiques

Documents 11a à 11d : De quel type de documents s'agit-il et que représentent-ils ?

Ce sont des plans de la même zone avec la localisation des vestiges de bâtiments

Documents 12a à 12d : De quel type de documents s'agit-il et que décrivent-ils ?

Ce sont des textes qui présentent les vestiges des bâtiments correspondant aux différentes phases de construction dans le secteur de la domus PC2.

ue co	construction dans le secteur de la domus PC2.				
TEXTE	Il s'agit de la <i>domus</i> en pierre, au plan typiquement romain, composé de 35 pièces articulées autour d'une cour centrale. De ce bâtiment, seuls les soubassements et, par endroits, la base des murs sont toujours visibles.	Les bâtiments en bois de la phase précédente sont reconstruits et modifiés. Celui du secteur nord est remplacé par une construction charpentée et pourvue de cloisons internes. Cette séquence d'occupation se termine dans le secteur est par la construction d'une cave maçonnée. L'ensemble de ces structures est recouvert lors de la construction de la domus en pierre	Cette phase se caractérise par des bâtiments à ossature bois, identifiés dans les secteurs nord et est. A l'est, la fouille a mis au jour les traces d'un bâtiment, composé d'un espace intérieur au sol d'argile soigné, associé à une cave en bois. Le secteur nord connaît une première phase de construction avec un bâtiment édifié sur poteaux ancrés dans le sol, d'un type semblable à celui mis au	L'occupation initiale, explorée jusqu'à présent de manière fragmentaire, se manifeste par plusieurs structures en creux, principalement des fosses, sans vestige architectural caractérisé.	
PLAN		Common Open State of Common Op	30 mm		
PHASE	4	m	2	1	

Un objet, représenté par un cercle rouge sur l'un des plans, a joué un rôle majeur pour asseoir la chronologie de cette zone sur une datation relativement précise.

À votre avis, de quel objet peut-il s'agir ? Indiquez les objets qui, à votre connaissance, peuvent permettre de date un bâtiment ou des vestiges archéologiques et justifiez vos choix :

- un objet sur lequel une date est inscrite (par exemple une pierre de fondation ou un linteau d'un bâtiment, inscription commémorative, monument funéraire...),
- une monnaie avec le portrait d'un roi ou empereur dont on connait par les textes les dates de début et de fin de son règne,
- un type de bijou (par exemple une fibule) ou une céramique dont on connait bien l'évolution des techniques de fabrication, du style et des motifs, donc de la mode (comme les smartphones aujourd'hui)
- un objet en bois qui peut être daté par dendrochronologie,
- un objet en matière organique (bois, tissu, ossements...) qui peut être daté par la méthode du carbone 14,

Document 10 : De quel objet s'agit-il ? une monnaie

Décrivez-le le plus précisément possible en remplissant ce tableau :

	Elément(s) dessiné(s)	Inscription
Avers	Deux têtes d'hommes dos à dos, ils ont les cheveux courts.	Un mot qui finit par un M en haut.
(face en langage courant)	L'homme de droite semble avoir quelque chose sur l'avant de la tête qui serait retenu à l'arrière par un ruban (une couronne de laurier ?)	DIVI en bas
Revers (pile en langage courant)	Un crocodile avec la gueule ouverte Des feuilles d'arbre derrière lui.	COL NEM

Identifiez maintenant cette pièce de monnaie en la faisant correspondre à sa bonne description dans les propositions suivantes (cochez la bonne case) :

As frappé en bronze représentant le dieu Janus à deux têtes et au revers la proue d'une galère et l'inscription ROMA. Atelier de Rome, entre 200 et 195 avant notre ère.

Denier en argent représentant la tête d'Octave avec l'inscription CAESAR COS VI, au revers un crocodile debout, avec l'inscription AEGVPTO CAPTA. Atelier de Rome, 28 avant notre ère.

X Dupondius de Nîmes représentant deux têtes adossées, à droite celle d'Auguste et à gauche celle d'Agrippa avec l'inscription IMP et DIVI F, au revers un crocodile attaché par la patte à un palmier avec l'inscription COL NEM. Atelier de Nîmes, entre 16 et 10 avant notre ère.

Potin gaulois au cheval et aux deux têtes coupées, tête stylisée casquée d'un torque, au revers cheval à droite avec une tête coupée au-dessus de la croupe et une autre à l'envers au-dessus du poitrail. Haute et moyenne Seine, ler siècle avant notre ère.

Indiquez ici la date à laquelle cette monnaie a été frappée (fabriquée) :

entre 16 et 10 avant notre ère

Il s'agit maintenant de préciser sa localisation dans l'espace et la stratigraphie de la zone PC2.

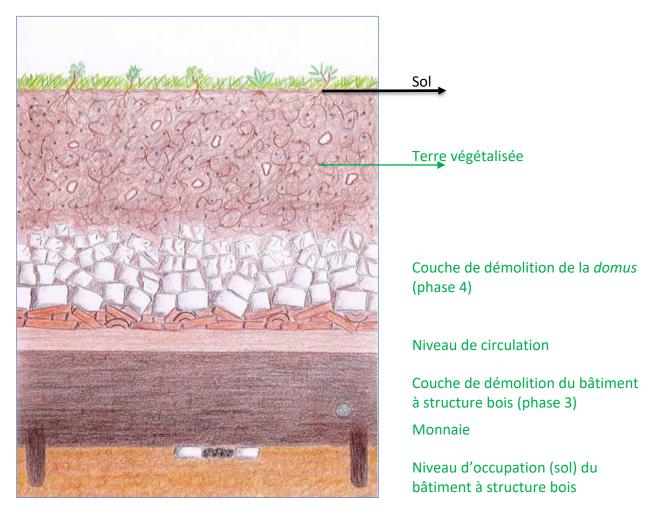
Documents 8 et 9:

- à quelle phase de construction est liée cette monnaie ? phase 3
- à quel bâtiment de cette phase ? les bâtiments en bois du secteur nord
- à proximité de quel autre bâtiment d'une phase différente ? la domus de la phase 4

Observons maintenant son positionnement stratigraphique, c'est-à-dire dans quelle couche archéologique cette monnaie a été découverte.

11-14 ans : Lisez le texte ci-dessous, puis complétez le dessin de droite.

Les archéologues ont commencé par enlever la terre végétalisée sous le niveau du sol. Ils ont ensuite mis au jour la couche de démolition de la *domus* (phase 4). En effet, après l'abandon de cette *domus*, le toit en tuiles puis les murs en pierre se sont effondrés à l'intérieur du bâtiment et à l'extérieur sur un mince niveau de circulation. Sous ce niveau, les archéologues ont découvert la couche de démolition d'un bâtiment à structure bois (phase 3). Le bois n'avait pas été conservé, mais sa présence a pu être identifiée par la terre très noire issue de la décomposition du bois. C'est dans cette couche que se trouvait la monnaie. Encore au-dessous, il y avait le niveau d'occupation, c'està-dire le sol, de ce bâtiment, avec des trous de poteaux et des traces de foyer.



14-18 ans:

Document 11: Observez cette photographie et ce dessin de la coupe stratigraphique où a été découverte la monnaie puis répondez aux questions suivantes :

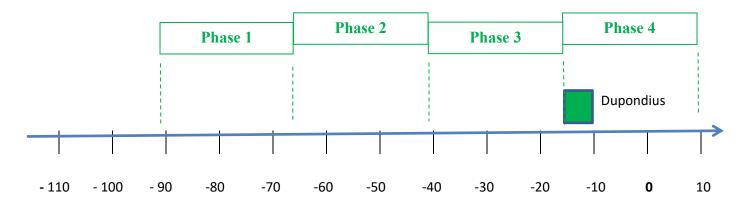
- la monnaie a été découverte dans : la couche de démolition de la phase 3
- cette monnaie indique que la couche de démolition du bâtiment à structure bois a été recouverte par le sol de la *domus* au plus tôt à la date suivante : 16 avant notre ère
- et donc la construction de la domus est postérieure à : 16 avant notre ère

11-14 ans + 14-18 ans

À partir de l'ensemble des informations recueillies dans les documents, du texte d'introduction de l'exercice 2 (où vous pouvez entourer les informations qui se réfèrent à la chronologie) et de vos réponses aux questions, vous êtes en mesure de préciser la datation des phases successives d'occupation du secteur de la *domus* PC2. Vous êtes prêts ?

Replacez sur la frise chronologique ci-dessous :

- la frappe du Dupondius de Nîmes
- la datation vraisemblable des phases de construction 1 à 4 du secteur de PC2



Synthèse de l'exercice 2

Quels types d'informations sont perdues lorsque des objets archéologiques sont pillés et donc extraits du sol sans que leurs contextes soit documentés ?

- La localisation géographique précise : l'information précise du lieu de découverte d'un objet peut apporter des informations sur la répartition géographique d'un type d'objets (exemple des potins), lorsque on connait le lieu de fabrication de cet objet cela apporte aussi des informations sur l'importance des échanges commerciaux.
- La localisation spatiale (ancien bâtiment, pièce dans ce bâtiment, voie de circulation...): la connaissance de la localisation spatiale d'un objet peut permettre de comprendre la fonction de l'objet ou celle de cet espace (ou la fonction d'un défunt dans le cas d'une tombe). Un objet incongru dans un espace (comme le casque dans un atelier) peut aussi apporter des informations sur la société et l'économie. L'objet peut aussi apporter des connaissances sur le contexte culturel, comme la richesse des occupants du lieu, son décor peut renseigner sur l'évolution des styles...
- La datation que l'objet peut apporter aux vestiges qui l'entourent dans le cas d'une pièce de monnaie, mais cela peut être aussi l'inverse, un objet peut être daté par son contexte (exemple d'un bâtiment portant une date de construction).

Activité 3 : Connaître et comprendre la réglementation et le droit

Débat : Est-il interdit d'utiliser un détecteur de métaux ?

Documents 12 et 14:

A-t-on le droit de vendre des détecteurs à métaux pour enfants ? OUI / NON Cette publicité est-elle légale ? Justifiez votre réponse. OUI / NON

D'après le document 3, on n'a pas le droit de faire la promotion « de recherches de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie ». Par ailleurs, toute notice doit rappeler qu'il faut obtenir « une autorisation administrative délivrée en fonction de la qualification du demandeur ainsi que de la nature et des modalités de la recherche ».

Or cette publicité présente des photos de bijoux et monnaies qui sont des objets pouvant intéresser l'histoire, l'art ou l'archéologie et en outre elle n'indique pas qu'il faut obtenir une autorisation administrative.

Document 13:

Outre la perte et la destruction d'informations étudiées dans l'exercice 2, quels sont les autres risques engendrés par l'usage des détecteurs de métaux ?

Des risques liés à l'explosion de bombes ou mines datant de la première ou seconde guerre mondiale, mais aussi le risque de se blesser avec du fil barbelé, un objet coupant...

Document 14:

Quelles obligations doit remplir une personne qui souhaite utiliser un détecteur de métaux pour des recherches archéologiques ?

Il est interdit de faire des « recherches de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie, sans avoir, au préalable, obtenu une autorisation administrative » ; il est également interdit de ne pas déclarer une découverte de cette nature faite de façon fortuite (voir question suivante).

Recherchez la signification du mot « fortuit » puis indiquez si un objet archéologique découvert avec un détecteur de métaux peut être considéré comme une découverte fortuite ?

Fortuit = qui se produit par hasard.

Non, le fait d'emporter un détecteur de métaux manifeste la volonté de l'utiliser pour rechercher des objets métalliques de valeur. Surtout l'objet va être extrait du sol parce qu'il a fait sonner le détecteur, donc ce n'est pas par hasard si l'utilisateur du détecteur creuse à un endroit précis pour déterrer un objet.

A votre avis, pourquoi la législation sur la propriété des objets archéologiques a-t-elle été modifiée par la loi LCAP de 2016 ?

Cette loi met fin à l'ambiguïté sur la propriété des découvertes fortuites dont profitaient les utilisateurs de détecteurs de métaux (propriété partagée entre le propriétaire du terrain et le découvreur, alors qu'une découverte fortuite ne peut résulter de l'usage d'un détecteur de métaux qui, de fait, révèle l'intention de faire une telle découverte, mais cela prenait du temps à être

prouvé), car auparavant il fallait prouver qu'il ne s'agissait pas d'une découverte fortuite pour que le pilleur soit condamné, ce qui était souvent le cas mais durait plus longtemps.

En outre, celle loi favorise la mise en œuvre des traités internationaux qui reconnaissent la fouille illicite, et donc le pillage, comme un vol : en devenant de facto le propriétaire de ces biens, l'État français peut demander leurs retours s'ils sont découverts dans un pays étranger

Que pensez-vous des peines encourues ? Les trouvez-vous dissuasives et justifiées ?

Le montant des amendes est élevé. La peine de prison est également dissuasive.

Cependant, le jeu n'en vaut-il pas la chandelle ? L'appât du gain (pouvant être supérieur à l'amende) et la passion de la détection n'arrêtent pas toujours les pilleurs.

Peut-être les peines devraient-elles être encore plus dissuasives, surtout quand il est avéré qu'un utilisateur de détecteur de métaux s'est grandement enrichi par ses trouvailles et qu'il a détruit un site exceptionnel...

Document 15:

Dans quels corps de métier peut-on avoir recours à des détecteurs de métaux ? Pour quel usage ? L'armée ou les métiers du BTP peuvent avoir recours dans le cadre de leurs métiers, à l'usage des détecteurs de métaux. Cet usage est parfaitement légal.

L'un permet de sauver des vies (détection des mines / armée), l'autre permet également de garantir la sécurité des agents et d'éviter de faire des dégâts lors de travaux (détection de canalisation de gaz par exemple / BTP).

Document 16:

Un objet archéologique pillé peut-il être recensé sur la base de données d'Interpol ?* Justifiez votre réponse.

Non, car un objet pillé est extrait du sol et le propriétaire de cet objet, qui est le propriétaire du terrain, n'a pas connaissance de l'existence de cet objet, ni du fait qu'il a été pillé. Il ne va donc pas porter plainte. Et même au cas où il découvre le trou et comprend ce qui s'est passé, il ne peut pas savoir quel(s) objet(s) a, ou, ont été(s) dérobé(s).

Documents 17-18

Nommez des organismes chargés de lutter et de faire de la prévention contre le pillage archéologique: Le ministère de la culture, l'association Halte Au Pillage du Patrimoine Archéologique et Historique

D'après vos connaissances, quel corps de métier peut aux frontières, dans les aéroports, les gares... lutter contre le trafic de biens culturels (objets archéologiques pillés et œuvres d'art volées) ?

Les douaniers

Activité complémentaire : vidéo de Nota Bene

EXERCICE N°1: Parmi les affirmations suivantes, rayez à la règle les mauvaises réponses :

- 1) Le détectorisme est :
 - un passe-temps inoffensif OU un acte illégal.

Le trafic d'objets archéologiques et plus généralement de biens culturels est le 3e trafic le plus important au monde après :

- celui de l'ivoire et des stupéfiants <u>OU</u> des stupéfiants et des armes.
- 2) La France est l'un des dix OU des vingt pays les plus pillés au monde.
- **3) Dominique GARCIA**, archéologue et président de l'**INRAP** (= Institut National de Recherches Archéologiques Préventives, créé en 2001), **explique que** :

<u>l'usage des détecteurs de métaux est totalement interdit en France</u> <u>OU</u> autorisé dans certains corps de métiers tels les démineurs, les professionnels du BTP (*Bâtiment travaux public*) ou les archéologues professionnels.

4) La plupart des fouilles clandestines sont réalisées en France par

des pilleurs amateurs **OU** des réseaux de pilleurs professionnels très organisés.

EXERCICE N°2: Vrai ou faux? Validez ou non les affirmations suivantes:

- a- Sous prétexte de « loisirs » et « d'être passionnés d'Histoire », les détectoristes saccagent des sites archéologiques pour le plaisir et le profil personnel : VRAI
- b- Il n'existe qu'un profil type de détectoriste : « l'amateur du dimanche » ne pensant pas mal agir. FAUX
- c- Xavier DELESTRE, archéologue et conservateur général du Patrimoine, estime que 20% des pièces gauloises en vente sur Internet proviennent de fouilles illégales : FAUX = 95% !!!
- d- Le patrimoine archéologique est une ressource renouvelable : FAUX
- e- D'ici trois générations, on risque de ne plus avoir de biens culturels métalliques en contexte archéologique en France. : FAUX dans une génération seulement !!!

EXERCICE N°3: Répondez aux questions suivantes:

1) Un chantier de fouille, selon Dominique GARCIA, est comparable à une scène de crime. Pourquoi ?

Après un meurtre, si quelqu'un s'introduit sur une scène de crime pour voler un objet, cet objet peut être un indice important qui ne pourra donc plus être utilisé par les enquêteurs. Cette personne va aussi déposer de nouvelles empreintes et brouiller les indices qui sont dans la pièce. C'est pareil pour un site archéo pillé, le pilleur non seulement dérobe un objet qui peut être un indice important pour comprendre le site, comment on vivait à cette époque, mais en plus il saccage le site et le rend plus difficilement compréhensible.

- 2) Pourquoi affirme-t-il avec Nota Bene que la détérioration est double ?
- Un site pillé est un site saccagé qui n'est plus complet
- L'objet, s'il n'est pas restauré par des professionnels puis conservé dans de bonne condition, peut également être détruit à court ou moyen termes.
- 3) Pourquoi Dominique GARCIA fait le parallèle entre les fouilles illégales et un livre dont on aurait arraché des pages ?

Le livre / le site archéologique est d'une part est détérioré et, d'autre part, les informations qu'ils y avait sur la page / les informations portées par l'objet, sont perdues et cette perte empêche de comprendre l'ensemble du livre / du site

4) Pourquoi la façon dont les utilisateurs de détecteurs de métaux extraient les objets du sol est une catastrophe pour la **stratigraphie** (= analyse des différentes couches de terre dans le but de reconstituer l'histoire de ces dernières en prenant également en compte objets fabriqués et issus de l'environnement - flore, faune) ?

Les trous profonds pour accéder à l'objet entrainent une perforation de la stratigraphie dont les couches renforment un grand nombre d'informations, en particulier sur l'environnement, qui sont alors détruites.

5) Pourquoi une fouille archéologique officielle prend du temps?

Comme le site n'existe plus à la fin de la fouille (car en fouillant on enlève les couches archéologiques les unes après les autres), au fur et à mesure qu'on « descend » on enregistre, couche après couche, toutes les informations en faisant des photos, plans, parfois en prélevant des échantillons qui seront ensuite analysé en labo. Comme on détruit le site pour l'étudier, la méthodologie est très importante pour retirer le plus d'informations possibles.

- 6) En France, il faut deux autorisations avant de pouvoir entreprendre des fouilles de façon légales. Quelles sont-elles ?
- Celle du propriétaire du terrain
- Celle de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, via le Service Régionale de l'Archéologie, C'est le préfet qui délivre l'autorisation de fouilles archéologiques aux personnes qui ont un projet scientifique.
- 7) Une découverte archéologique non fortuite (= qui n'est pas faite par hasard) est-elle légale ? Non, car une découverte non fortuite suppose d'avoir voulu découvrir un objet archéologique, et c'est le fait de rechercher dans le sol des objets archéologiques sans autorisation qui est interdit.
- 8) Quelles peines risque-t-on si on fait dans des fouilles sans autorisation ? Une amende dont le montant peut atteindre 100 000 euros et jusqu'à 7 ans de prison
- 9) Qui est propriétaire d'un objet présentant un intérêt archéologique découvert sur une propriété privée achetée après la loi de 2016 ? L'État